



ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°8-2024-001

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2024

Sommaire

DDT 08 /

8-2023-12-29-00001 - avenant n°2 de fin de gestion 2023 à la convention de délégation des aides à la pierre de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole (6 pages)

Page 3

DDTESPP 08 /

8-2024-01-02-00002 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du travail - Promotion du 1er janvier 2024 (40 pages)

Page 10

Préfecture 08 / CABINET

8-2023-11-27-00003 - Convention de coordination de la police municipale de Bogny-sur-Meuse et des forces de sécurité de l'État (12 pages)

Page 51

8-2024-01-02-00003 - Convention de coordination entre la police municipale de la ville de Bazeilles et la gendarmerie Nationale (13 pages)

Page 64

DDT 08

8-2023-12-29-00001

avenant n°2 de fin de gestion 2023 à la
convention de délégation des aides à la pierre de
la communauté d'agglomération Ardenne
Métropole

**Avenant n°2 pour l'année 2023
à la Convention de délégation
de gestion des aides à la pierre**

**Avenant de fin de gestion pour l'année 2023
pour le logement locatif social**

ETAT – ARDENNE METROPOLE

Le présent avenant est établi entre

la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole représentée par son Président M. Boris RAVIGNON,

et

l'État, représenté par M. Alain BUCQUET, Préfet du département des Ardennes,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L. 301-5-1 et L. 435-1,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 279-0 bis A,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 mars 2022 approuvant la signature de la convention de délégation de compétence et ses avenants,

Vu l'avenant n°1 pour l'année 2023 à la convention de délégation de gestion des aides à la pierre du 31 octobre 2023,

Vu les avis des pré-Comités de l'Administration Régionale dématérialisés de fin mars et mai 2023 sur la répartition des objectifs et des crédits des parcs public et privé,

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 3 avril 2023 sur la répartition des crédits et les orientations de la politique de l'habitat,

Vu la notification des objectifs et des crédits relatifs au parc public et au parc privé pour l'année 2023 de la préfète de région en date du 9 mai 2023,

Vu l'ajustement du 1 décembre 2023 relatif au parc public,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l’avenant

Le présent avenant pris en application de l’article III-2 de la convention de délégation des aides à la pierre a pour objet de fixer l’enveloppe définitive des droits à engagements ainsi que les objectifs qualitatifs inhérents. Il complète l’avenant n°1 signé en date du 31 octobre 2023 qui traite les objectifs et le montant prévisionnel des droits à engagement pour le parc public.

Article 2 – Objectifs quantitatifs pour 2023

2.1 Pour le développement et la diversification de l’offre nouvelle de logements sociaux

Les objectifs pour l’année 2023 sont révisés comme suit :

- 24 logements PLA-I (prêt locatif aidé d’intégration)
- 48 logements PLUS (prêt locatif à usage social)
- 78 logements PLS (prêt locatif social)
- 10 logements PSLA (prêt social location accession)

2.2 Pour la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux

Les objectifs pour l’année 2023 sont modifiés comme suit :

- 34 logements

Article 3 – Modalités financières pour l’année 2023 - Moyens mis à la disposition du délégataire par l’Etat pour le parc public

3.1. Droits à engagements pour le développement de l’offre nouvelle de logements locatifs sociaux sur le BOP 135

Pour l’année 2023, l’enveloppe définitive de droits à engagements pour l’offre nouvelle en logements locatifs sociaux est fixée à 146 640 €.

Un montant de droits à engagements de 95 316 € a été alloué au délégataire à la signature de l’avenant n°1. Il est financé sur le domaine fonctionnel 0135-01-17 pour le développement de l’offre nouvelle de logements locatifs sociaux (autorisations d’engagement typées Fonds national des aides à la pierre : référence Fonds de concours n°1-2-00479 « FNAP offres nouvelles »), soit 65 % de l’enveloppe.

Le solde de droits à engagements de 51 324 € (autorisations d’engagement typées fonds de concours FNAP n°1-2-00479) sera mis à disposition après signature du présent avenant sur le domaine fonctionnel 0135-01-17.

L’autorisation d’engagement prévisionnelle de 8 388 € allouée au délégataire à la signature de l’avenant n°1 sur le domaine fonctionnel 0135-01-17 pour la réalisation d’un PLAI adapté (autorisations

d'engagement typées Fonds national des aides à la pierre : référence Fonds de concours n°1-2-00480 « FNAP PLAI adaptés et IML communes ») sera désengagée à la signature du présent avenant.

3.2. Droits à engagement pour le financement de la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux sur le BOP 135

Une instruction du ministre en charge du logement signée le 20 novembre 2023 intègre l'ouverture au financement du FNAP des opérations comportant des logements classés E.

Pour l'année 2023, l'enveloppe définitive des mesures liées à la continuité du plan France-Relance est fixée à 136 000 €.

Une dotation de 116 000 € d'Autorisation d'Engagement a été allouée au délégataire à la signature de l'avenant de gestion n°1 pour l'année 2023, soit 85% de l'enveloppe.

Le solde de droits à engagements de 20 000 € (autorisations d'engagement typées Fonds de concours FNAP 1-200479) sera mis à disposition après signature du présent avenant sur le domaine fonctionnel 0135-01-18.

Article 4 – Convention de délégation des aides à la pierre

Les autres dispositions de la convention de délégation de compétences susvisée ainsi que son avenant n°1 signé le 31 octobre 2023 restent inchangées.

Article 5 – Publication

Conformément à l'article VI-8 de la convention, le présent avenant fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et du délégataire.

Fait en 2 exemplaires à Charleville-Mézières, le **29 DEC. 2023**

Le Président d'Ardenne METROPOLE



Boris RAVIGNON

Le Préfet des Ardennes



Alain BUCQUET

DDTESPP 08

8-2024-01-02-00002

Arrêté portant attribution de la médaille
d'honneur du travail - Promotion du 1er janvier
2024



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

portant attribution de la médaille d'honneur du travail

Promotion du 1er janvier 2024

**Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2021 nommant M. Alain BUCQUET en qualité de préfet des Ardennes ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ALEXIS Adrien**
Chargé de clientèle professionnelle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DU NORD EST, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Monsieur ALLART Maxime**
Délégué régional, INSTITUT TECHNIQUE DE LA BETTERAVE I.T.B., PARIS 8.
demeurant à ACY ROMANCE
- **Madame ANDRE Suzanna**
Conseillère technique, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à NEUVILLE-LES-THIS
- **Monsieur ARRIDI Yannick**
Carreleur niveau 3, CALLEBAUT PERE ET FILS, ISLES-SUR-SUIPPE.
demeurant à ROIZY
- **Madame AUBRIET Murielle**
Collaboratrice comptable et social, COLAS WILEMME & ASSOCIES, SEDAN.
demeurant à POURU SAINT REMY
- **Madame AUBRY Virginie**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame AUTIER Sophie**
Master 2 manager des ressources humaines, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE,
LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LONNY
- **Madame AZNAG Fazia**
Chargée de projet, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Monsieur BALGAN Sébastien**
Ouvrier voirie espaces verts, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à REVIN
- **Madame BARTOLOMEO Elodie**
Conseiller commercial en agence, GROUPAMA NORD EST, REIMS.
demeurant à HARGNIES
- **Monsieur BEAUDET Nicolas**
Pontier, PALFROID SA, PURE.
demeurant à RAUCOURT-ET-FLABA
- **Madame BELLOT Marie-Laure**
Hôtesse de caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur BENRABAH Ali**
Conseiller de vente, LEROY MERLIN FRANCE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à FLIZE

- **Monsieur BILLAUDEL Anthony**
Agent de production, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à FLOING

- **Monsieur BISTON Benoît**
Opérateur log cariste, WDK GROUPE PARTNER, REIMS.
demeurant à JUNIVILLE

- **Madame BLAVIER Héléna**
Conseillère vente technique, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à LES AYVELLES

- **Monsieur BLEUSE Stéphane**
Conducteur de machine c, NESTLE FRANCE, CHALLERANGE.
demeurant à MARVAUX-VIEUX

- **Monsieur BOËDA Christophe**
Chargé d'opération bâtiment, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
RETHELOIS, SAULT-LES-RETHEL.
demeurant à NOVION PORCIEN

- **Monsieur BOISSON Stéphane**
Responsable bureau d'études, MECANYVOIS, CARIGNAN.
demeurant à SEDAN

- **Madame BONAFIS Barbara**
AMP, L'INTER-ASSOCIATION NORD THIERACHE, REVIN.
demeurant à TOURNES

- **Monsieur BOUDJELLAL Djoudi**
Adjoint de direction, BTP CFA GRAND EST, POIX-TERRON.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur BOUDRU Alexandre**
Conseiller de vente, LEROY MERLIN FRANCE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame BOUDRU Hélène**
Conseiller de vente, LEROY MERLIN FRANCE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur BOUEFARD Sylvain**
Ouvrier, MARBRERIE DU MONT TILLEUL, CARIGNAN.
demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur BOURGOIS Alain**
Conducteur moyens industriels, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Madame BOURLON Hélène**
Assistante de direction, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame BOUTREAU Bernadette**
Opératrice polyvalente, M H C S, REIMS.
demeurant à LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY
- **Monsieur BRIDAUX Rudi**
Employé d'immeubles, SA DES HABITATIONS A LOYER MODERE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Monsieur BRIDE Ghislain**
Agent réception transit, ADM BAZANCOURT, BAZANCOURT.
demeurant à BERGNICOURT
- **Madame BRIFFAUT Nadine**
Secrétaire, PROSPECTIVE ET FINANCE, SOISSONS.
demeurant à CHALANDRY-ELAIRE
- **Monsieur BRIHMI Mohammed**
Pétrisseur, TECHNIPAT QUALITY, RETHEL.
demeurant à RETHEL
- **Madame BROSE Céline**
Aide-soignante, ASSOCIATION POUR LES PERSONNES HANDICAPEES,
AUVILLERS-LES-FORGES.
demeurant à ETEIGNIERES
- **Madame BULTERYS Caroline**
Achemineuse approvisionnement, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à DAIGNY
- **Madame CALLURA Magalie**
Chargée de communication, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LES MAZURES
- **Madame CAMUS Bérengère**
Responsable transports et suivi de production, EVERBAL, EVERGNICOURT.
demeurant à LE THOUR
- **Monsieur CAMUS Guillaume**
Galvaniseur, ETABLISSEMENTS THEVENIN ET COMPAGNIE, THILAY.
demeurant à THILAY
- **Madame CARDOSO Christelle**
Conseillère technique, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à NOVION PORCIEN
- **Monsieur CARRETERO Yvan**
Aide médico psychologie, IMPRO D'ORZY, REVIN.
demeurant à GIVET
- **Monsieur CERVELLERA Mario**
Magasinier cariste, ETABLISSEMENTS THEVENIN ET COMPAGNIE, THILAY.
demeurant à REVIN

- **Madame CHARLES Anne-Marie**
Agent des services logistiques, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE
ARDENNE SSAM, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Madame CHARTIER Nelly**
Hôtesse de caisse, SUPERMARCHES MATCH, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SAINT LAURENT

- **Madame CHATRY Coralie**
Référente technique prest spécialisée, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à AUBIGNY-LES-POTHEES

- **Monsieur CHRISTOPHE Laurent**
Chef d'atelier, ETABLISSEMENTS THEVENIN ET COMPAGNIE, THILAY.
demeurant à THILAY

- **Madame COLLERY Florence**
Conseillère technique, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à LOGNY BOGNY

- **Madame DA CUNHA Stéphanie**
Gestionnaire libraire, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à ROCROI

- **Monsieur DAHBI Mohammed**
Team leader production, JONCOUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame DAUCHY Marie Line**
Educatrice spécialisée, L'INTER-ASSOCIATION NORD THIERACHE, REVIN.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame DEBAY Laetitia**
Employée commerciale, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame DEBES Virginie**
Conseillère technique, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur DEFRANCE Laurent**
Animateur service, CARREFOUR HYPERMARCHES, TINQUEUX.
demeurant à AVAUX

- **Madame DEGOUVE Angélique**
Conseillère vente, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à AIGLEMONT

- **Madame DELLOUX Lydie**
Achemineuse approvisionnementneuse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à FAGNON

- **Madame DE LUCA Sandrine**
Collaboratrice comptable, COLAS WILEMME & ASSOCIES, SEDAN.
demeurant à SEDAN
- **Madame DEMANGEONT Michèle**
Contrôleur de gestion, VYNEX, THELONNE.
demeurant à GLAIRE
- **Madame DEMELLIER Estelle**
Agent d'accueil et de services maison relais, ADOMA, NANCY.
demeurant à HAYBES
- **Monsieur DEMOULIN Roland**
Travailleur handicapé, ETABLISSEMENT DEPARTEMENTAL PUBLIC
D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, BELLEVILLE-ET-
CHATILLON-SUR-BAR.
demeurant à VOUZIERES
- **Madame DERVILLERS Peggy**
Employée commerciale, SOCIETE DES NOUVEAUX HYPERMARCHES, RETHEL.
demeurant à RETHEL
- **Madame DJERRADA Sandrine**
Galvaniseur, ETABLISSEMENTS THEVENIN ET COMPAGNIE, THILAY.
demeurant à THILAY
- **Monsieur DORIGNY Bruno**
Assembleur soudeur, SUM TECH SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame DOSSE Anne Laure**
Hôtesse de caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à AIGLEMONT
- **Madame DUBOIS Christelle**
Assistante dentaire, SOCIETE CIVILE DE MOYENS POITTEVIN-THIRY-
DEVIREUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à VIVIER-AU-COURT
- **Monsieur DUMARGNE Stéphane**
Responsable maintenance, HOLCIM GRANULATS NORD, GIVET.
demeurant à RANCENNES
- **Madame DUPONT Cécile**
Assistante de direction, SOCIETE ARDENNAISE D'AMELIORATION DU CADRE
DE VIE, CHALANDRY-ELAIRE.
demeurant à NOUVION SUR MEUSE
- **Monsieur ESTERMANN Mathieu**
Chef boucher, TPO DISTRIBUTION, NOUZONVILLE.
demeurant à NEUFMANIL
- **Madame EVRARD Pascale**
Magasinière - ouvrière polyvalente, TECFORGE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES

- **Madame FERKANE Karima**
Gestionnaire caisse, SUPERMARCHES MATCH, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur FERMONT Eric**
Chef d'équipe de fabrication, FORBO REIMS, REIMS.
demeurant à NEUFLIZE

- **Monsieur FIQUET Jessy**
Technicien de maintenance, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame FRIPPIAT Yvelyne**
Employée d'immeubles, SA DES HABITATIONS A LOYER MODERE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à VIREUX MOLHAIN

- **Madame FRITSCH Peggy**
Collaboratrice comptable, COLAS WILEMME & ASSOCIES, SEDAN.
demeurant à MESSINCOURT

- **Monsieur GENCOUX Jean**
Chef d'équipe, A SCHULMAN PLASTICS, GIVET.
demeurant à GIVET

- **Madame GERNELLE Marie**
Employé administratif, LEROY MERLIN GSB, REIMS.
demeurant à LEFFINCOURT

- **Monsieur GILBERT David**
Ouvrier voirie espaces verts, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à FUMAY

- **Madame GILBERT Fabienne**
Conseillère technique, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à CHALANDRY ELAIRE

- **Monsieur GILLE Wenceslas**
Responsable expéditions, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-
RIVIERES.
demeurant à MOUZON

- **Monsieur GOFFINET Michel**
Mécanicien hélicoptères, AIRBUS, BLAGNAC.
demeurant à RAUCOURT-ET-FLABA

- **Madame GOI Amandine**
Chargée d'affaires, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST
EUROPE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à AIGLEMONT

- **Madame GOURY-KOSCINSKI Audrey**
Gestionnaire contrôle des risques, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES
ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame GRENIER Séverine**
Directrice d'agence, CREDIT LYONNAIS, RETHEL.
demeurant à LA GRANDVILLE
- **Monsieur HADID Sébastien**
Outilleur, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Madame HENAUX Carole**
Manager de rayon, SUPERMARCHES MATCH, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à FLIZE
- **Monsieur HENNEQUIN Arnaud**
Moniteur atelier, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à REVIN
- **Monsieur HENRARD Eric**
Ouvrier voirie et espace vert, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à REVIN
- **Madame HENRARD Sophie**
Assistante médicale, REIMS SANTE AU TRAVAIL, BEZANNES.
demeurant à HANNOGNE-SAINT-REMY
- **Madame HENRIET Sylvie**
Chargée de clientèle agence, PLURIAL NOVILIA, SEDAN.
demeurant à FLOING
- **Madame HEYMAN Aurélie**
Employée commerciale, SOCIETE DES NOUVEAUX HYPERMARCHES, RETHEL.
demeurant à CONDE-LES-HERPY
- **Monsieur HISETTE Julien**
Technicien sei/sdp/travaux neufs, PARFUMERIE ET CHIMIE, REIMS.
demeurant à AVAUX
- **Monsieur HOEHN Christophe**
Formateur, STEF TRANSPORT, MOULINS-LES-METZ.
demeurant à SAULT LES RETHEL
- **Madame HUBERT Cristina**
Hôtesse service clients, LEROY MERLIN FRANCE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à FLOING
- **Monsieur HUSSON Jonathan**
Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame HUSSON Magalie**
Collaboratrice juridique, COLAS WILEMME & ASSOCIES, SEDAN.
demeurant à DOUZY
- **Monsieur IREZA Alexandre**
Aide médico psychologie, L'INTER-ASSOCIATION NORD THIERACHE, REVIN.
demeurant à REVIN

- **Monsieur JAROSLAW Yanek**
Contrôleur/préparateur d'affaires, MECANYVOIS, CARIGNAN.
demeurant à MONTCY NOTRE DAME

- **Madame JAUNIAUX Stéphanie**
Secrétaire médicale, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à POIX TERRON

- **Madame JOSEPH Nelly**
Employée d'immeubles, SA DES HABITATIONS A LOYER MODERE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à VIVIER AU COURT

- **Monsieur JOUNIAUX Laurent**
Manager univers adjoint, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à BOULZICOURT

- **Madame JOYEUX Nathalie**
Employée commerciale, AUXEM DISTRIBUTION, VOUZIERES.
demeurant à CHALLERANGE

- **Madame KARA Ummahan**
Hôtesse de caisse, SUPERMARCHES MATCH, LA MADELEINE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur KINET Joël**
Préparateur d'email, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à BAZEILLES

- **Madame LABBE Mélanie**
Commerciale, RELAIS D'OR, TINQUEUX.
demeurant à MENIL LEPINOIS

- **Madame LABEAU Coralie**
Référente technique prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à ANGECOURT

- **Monsieur LAMBERT Pascal**
Ingénieur consultant, VISIATIV SOLUTIONS, PARIS 12.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur LANCELOT Jeany**
Support production cariste, ASTRAZENECA REIMS PRODUCTION, REIMS.
demeurant à JUNIVILLE

- **Monsieur LANTENOIS Renaud**
Menuisier, LEMPEREUR, RETHEL.
demeurant à CHATEAU-PORCIEN

- **Madame LASSOUED Badra**
Hôtesse de caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à LA FRANCHEVILLE

- **Madame LECLERCQ Cindy**
Cadre de santé, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à RENWEZ

- **Madame LEGENDRE Lydia**
Responsable service clients, LEROY MERLIN FRANCE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à BOGNÏ-SUR-MEUSE

- **Madame LEMOINE-ECCLESIA Elodie**
Conseillère de service à l'utilisateur, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES
ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à VILLE SUR LUMES

- **Monsieur LEMPEREUR Julien**
Conducteur d'engins, SOCIETE ARDENNAISE D'AMELIORATION DU CADRE DE
VIE, ETEIGNIERES.
demeurant à FUMAY

- **Monsieur LENNE Stéphane**
Maintenancier process électromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-
SEMEUSE.
demeurant à CHEMERY-CHEHERY

- **Monsieur LEONARD BROSSIER David**
Attaché commercial, DEPHI, EPERNAY.
demeurant à SAINT AIGNAN

- **Madame LERAY Charlotte**
Area manager export, BALSAN, ARTHON.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur LESOURD Jonathan**
Ouvrier, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LAIFOUR

- **Madame LHOTE Sabrina**
Caissière principale, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à BOGNÏ SUR MEUSE

- **Monsieur LOISEAU Hervé**
Chauffeur livreur, MAXIMO, TOURNES.
demeurant à CLIRON

- **Madame MAILLET Nathalie**
Achemineuse approvisionneuse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à RENWEZ

- **Madame MALNIS Laetitia**
Secrétaire paie, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à LUMES

- **Madame MANCEAUX Isabelle**
Hôtesse de caisse, SUPERMARCHES MATCH, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à ROCROI

- **Monsieur MANTEAUX Benoît**
Agent de fabrication en boulangerie, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE,
FUMAY.
demeurant à HARGNIES

- **Monsieur MARTIN David**
Chargé clientèle terrain, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
METZ.
demeurant à FUMAY

- **Madame MELIN Béatrice**
Chargée des politiques d'achats et développement, MUTUALITE FRANCAISE
CHAMPAGNE ARDENNE SSAM, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à OMI COURT

- **Madame MEYER SALI Laetitia**
Responsable d'unité, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à JANDUN

- **Monsieur MIHOUB Abderachid**
Cariste fusion, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur MILLY Geoffrey**
Technicien exploitation maintenance informatique, VYNEX, THELONNE.
demeurant à DONCHERY

- **Monsieur MIRALLEZ Jean Vincent**
Manageur qualité maîtrise, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur MOLINARI Jonathan**
Monteur, SUM TECH SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Monsieur MONDET Damien**
Technicien méthodes, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à JOIGNY SUR MEUSE

- **Monsieur MORAND Sébastien**
Agent de production, JONCOUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur MORSLI Philippe**
Maçon chef d'équipe, BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE, EPERNAY.
demeurant à SERAINCOURT

- **Madame MOUSSAOUI Faroudja**
Gestionnaire conseil allocataires, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES
ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame MOUZET Marie-Laure**
Conducteur machine manutentionnaire, BANANAS, LANGRES.
demeurant à MARLEMONT

- **Monsieur NANGNIOT Fabien**
Achemineur approvisionnement, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à ILLY
- **Madame NIVOIT Christelle**
Aide familiale, SOS VILLAGES D'ENFANTS, NEUVILLE-SAINT-REMY.
demeurant à MOUZON
- **Monsieur OGET Jonathan**
Chauffeur, EIFFAGE ROUTE NORD EST, ROCROI.
demeurant à ETEIGNIERES
- **Monsieur OLIVIER Christian**
Employé commercial, TPO DISTRIBUTION, NOUZONVILLE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame OLLER Patricia**
Hôtesse de caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame OLLER Sophie**
Assistante dentaire, SOCIETE CIVILE DE MOYENS POITTEVIN-THIRY-
DEVIREUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à POIX-TERRON
- **Madame OTHELET Laurence**
Opérateur polyvalent uep forge fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-
SEMEUSE.
demeurant à JANDUN
- **Monsieur PANKOW Mickaël**
Agent de production, JONCOUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LA GRANDVILLE
- **Monsieur PATURET Damien**
Métallier, SARL BEURET, SIGNY L'ABBAYE.
demeurant à SAINT-JEAN-AUX-BOIS
- **Monsieur PIERRARD Philippe**
Responsable forge, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à THILAY
- **Monsieur PILARD Jérôme**
Opérateur centre usinage, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-
RIVIERES.
demeurant à MONTHERME
- **Monsieur PIRON Benjamin**
Responsable qhseen, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à GESPUNSART
- **Madame PIRSON Vanessa**
Référente technique comptable expert, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES
DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à REVIN

- **Monsieur PONSARD Teddy**
Agent de production polyvalent, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à VIVIER AU COURT
- **Monsieur POQUET Francis**
Agent d'entretien polyvalent, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à HARAUCOURT
- **Monsieur POTEAU Saint Juste**
Soudeur, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame POTIER Dominique**
Directrice adjointe, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame POULAIN Séverine**
Gestionnaire caisse, SUPERMARCHES MATCH, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à RENWEZ
- **Monsieur PREVOT Christophe**
Agent qualifié de maintenance, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à LA FRANCHEVILLE
- **Monsieur QUEDREUX Mickaël**
Conducteur receveur, TRANSDEV REIMS, REIMS.
demeurant à AVANCON
- **Madame RAEL-CHEVRY Virginie**
Magasinière, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à LA BESACE
- **Monsieur RAULIN Sébastien**
Agent d'entretien des bâtiments et agent de fabrication, A.F.E.I.P.H.
ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à FUMAY
- **Madame RICHART Hélène**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, SCHILTIGHEIM.
demeurant à BOULZICOURT
- **Monsieur ROBERT Jean-Michel**
Conseiller de vente, LEROY MERLIN FRANCE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à VILLERS LE TOURNEUR
- **Madame ROBIN Nathalie**
Technicienne qualité, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à LES AYVELLES
- **Monsieur ROGER Florent**
Boulangier, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à REVIN
- **Monsieur ROGER Frédéric**
Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à HAYBES

- **Madame ROLAND Delphine**
Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à REMILLY-LES-POTHEES

- **Madame RUCH Catherine**
Secrétaire de direction, ETABLISSEMENTS THEVENIN ET COMPAGNIE, THILAY.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame SACHERS Christelle**
Chargée de conseil et développement en action sociale, CAISSE D
ALLOCATIONS FAMILIALES DES ARDENNES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à HANNOGNE-SAINT-MARTIN

- **Monsieur SALOMEZ Cédric**
Ouvrier, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à NEUVILLE-LES-THIS

- **Monsieur SI HOCINE Gilles**
Steward, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à VRIGNE AUX BOIS

- **Madame SOSSONG Aurélie**
Caissière principale, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à ISSANCOURT ET RUMEL

- **Madame STANIEWIEZ Florence**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à L'ECHELLE

- **Monsieur TANGUY Stéphane**
Superviseur, SUPERMARCHES LCC, ETAMPES-SUR-MARNE.
demeurant à AMAGNE

- **Madame TERRIER Annabelle**
Chargée de clientèle particuliers, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL
NORD EUROPE, REVIN.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur THIEBAULT Thierry**
Vérificateur de titres, TRANSDEV REIMS, REIMS.
demeurant à SAINT GERMAINMONT

- **Madame UBYCHA Séverine**
Responsable planning, SMURFIT KAPPA CNC REIMS, REIMS.
demeurant à RETHEL

- **Madame VANHOORDE Laurence**
Employée commerciale, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à ROCROI

- **Madame VINCENT Corinne**
Technicienne bureau d'études, MAISONS COOPERATIVE CHAMPAGNE
ARDENNE, REIMS.
demeurant à SAPOGNE-ET-FEUCHERES

- **Madame VOTION Sandrine**
Agent de service confirmé, CARRARD SERVICES, TAISSY.
demeurant à GLAIRE
- **Madame WALIGORSKI Carole**
Assistante gestion du personnel, LEROY MERLIN FRANCE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à THIN LE MOUTIER
- **Monsieur ZAIM Said**
Moniteur éducateur, ASSOCIATION POUR LES PERSONNES HANDICAPEES,
AUVILLERS-LES-FORGES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur AGOUZOUR Mohammed**
Routier poseur isolation thermique, PROXISO EST, METZ.
demeurant à REVIN
- **Monsieur ALEM Karim**
Cariste-grenailleur, WALOR BOGNY, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à MONTHERME
- **Monsieur AMBERT Francis**
Conseiller vente, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Monsieur AVELANGE Emmanuel**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à AIGLEMONT
- **Monsieur BAIJOT David**
Responsable section fraisage, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-
RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES RIVIERES
- **Monsieur BAIJOT Nicolas**
Estampeur, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES RIVIERES
- **Monsieur BALGAN Sébastien**
Ouvrier voirie espaces verts, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à REVIN
- **Madame BALON Murielle**
Comptable, SA DES HABITATIONS A LOYER MODERE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame BARREAUX Valérie**
Employée commerciale, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame BEGLOT Céline**
Achemineuse approvisionnementneuse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à HANNOGNE-SAINT-MARTIN
- **Monsieur BERRIANI Mohamed**
Agent de production polyvalent, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à VILLERS SEMEUSE
- **Monsieur BORCA Stéphane**
Maintenancier process mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à LES MAZURES
- **Madame BORCA Valérie**
Préparatrice de commandes, MAXIMO, TOURNES.
demeurant à REMILLY-LES-POTHEES
- **Monsieur BRETON Yann**
Moniteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à REVIN
- **Madame BRIFFAUT Nadine**
Secrétaire, PROSPECTIVE ET FINANCE, SOISSONS.
demeurant à CHALANDRY-ELAIRE
- **Monsieur BRIOT Pablo**
Responsable maintenance, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-
RIVIERES.
demeurant à RIMOGNE
- **Monsieur CAMUS Cyril**
Moniteur atelier, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur CANTON Thierry**
Animateur, BTP CFA GRAND EST, POIX-TERRON.
demeurant à CHARBOGNE
- **Monsieur CAREME Christophe**
Manager boucherie, SUPERMARCHES MATCH, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame CARLIER Annie**
Responsable de soins, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à RAILLICOURT
- **Monsieur CARRETERO Yvan**
Aide médico psychologie, IMPRO D'ORZY, REVIN.
demeurant à GIVET
- **Madame CAUSSANEL Sophie**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, PARIS 20.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur CHAIB Farid**
Opérateur parachèvement, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES RIVIERES

- **Madame CHAMPENOIS Isabelle**
Hôtesse de caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à POIX TERRON

- **Madame CHANTEREAU Nathalie**
Collaboratrice comptable, COLAS WILEMME & ASSOCIES, SEDAN.
demeurant à GIVONNE

- **Madame CHARLIER Sylvie**
Responsable financier, SOCIETE ARDENNAISE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE, CHALANDRY-ELAIRE.
demeurant à WARCQ

- **Madame CHARTIER Nelly**
Hôtesse de caisse, SUPERMARCHES MATCH, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SAINT LAURENT

- **Madame CHENOT Nathalie**
Préparatrice, MAXIMO, TOURNES.
demeurant à HAM-LES-MOINES

- **Monsieur CLERC Alain**
Opérateur polyvalent UEP forge fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame COLAIANNI Suzanne**
Cheffe de cuisine, COMITE LA TOUR GLAIRE, GLAIRE.
demeurant à SAINT MENGES

- **Madame COLLERY Florence**
Conseillère technique, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LOGNY BOGNY

- **Monsieur CORNIBE Olivier**
Responsable exploitation adjoint, SOREDIS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à WARNECOURT

- **Monsieur COROLLER Bernard**
Responsable de secteur, ONET SERVICES, MARSEILLE 9.
demeurant à LUMES

- **Monsieur COUTANT Stéphane**
Responsable administratif et qualité, EURL HOLDING WINCKLER XAVIER, THILAY.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Madame DAUCHY Marie Line**
Educatrice spécialisée, L'INTER-ASSOCIATION NORD THIERACHE, REVIN.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame DECARY Christine**
Agent de production, NEXANS TELECOM SYSTEMS, FUMAY.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Monsieur DECOOL Christophe**
Responsable secteur tournage perçage roulage, G. MANQUILLET PARIZEL &
CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES RIVIERES
- **Madame DEFLORENNE Marie-Pierre**
Achemineuse approvisionneuse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Monsieur DEFRANCE Laurent**
Animateur service, CARREFOUR HYPERMARCHES, TINQUEUX.
demeurant à AVAUX
- **Madame DEHAIBE Elisabeth**
Préparatrice de commandes, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE.
demeurant à LONNY
- **Monsieur DEL SORDO Pascal**
Commercial interne, ETS SPIRE FRERES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à FLOING
- **Madame DELVENNE Sandrine**
Conseillère vente, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à WAGNON
- **Madame DEMANGEONT Michèle**
Contrôleur de gestion, VYNEX, THELONNE.
demeurant à GLAIRE
- **Monsieur DEMOULIN Emmanuel**
Conseiller vente technique, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à VILLERS SEMEUSE
- **Monsieur DEREGARD Vincent**
Moniteur éducateur, L'INTER-ASSOCIATION NORD THIERACHE, REVIN.
demeurant à VILLERS-SEMEUSE
- **Monsieur DEVIE Jean-Luc**
Responsable plate-forme, SUEZ ORGANIQUE, WARMERVILLE.
demeurant à PERTHES
- **Madame DEVIE Sophie**
Manipulatrice en radiologie, PRIM, REIMS.
demeurant à CHATEAU PORCIEN
- **Madame DIDIER Sylvie**
Achemineuse approvisionneuse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à BOULZICOURT
- **Monsieur DUCRET Emmanuel**
Vendeur interne, ETS SPIRE FRERES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à VILLERS SEMEUSE

- **Madame DUPONT Sandrine**
Hôtesse de caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à DOM LE MESNIL

- **Monsieur DUPUIS Hervé**
Agent d'expédition, JONCOUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à THELONNE

- **Madame DUROT Sylvie**
Aide-soignante, ASSOCIATION POUR LES PERSONNES HANDICAPEES,
AUVILLERS-LES-FORGES.
demeurant à NEUVILLE LES BEAULIEU

- **Monsieur EVRARD Jean-Michel**
Aide opérateur, A SCHULMAN PLASTICS, GIVET.
demeurant à VIREUX-MOLHAIN

- **Madame EVRARD Pascale**
Magasinière - ouvrière polyvalente, TECFORGE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES

- **Madame FACEMAZ Fabienne**
Conseillère vente, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à BOUVELLEMONT

- **Monsieur FERRANDIS Alain**
Responsable atelier montage, ARDEN PLAST SAS, MOUZON.
demeurant à CHEVEUGES

- **Madame FONTAINE Benjamine**
Aide médico psychologique, ORPEA, REIMS.
demeurant à HAUVINE

- **Madame FRANCOIS Christelle**
Agent polyvalent pci / boutique, TRANSDEV REIMS, REIMS.
demeurant à SAINT GERMAINMONT

- **Madame FRANOT Doriane**
Achemineuse approvisionnement, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur FREROT Michaël**
Technicien méthodes et r&d, JONCOUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à DONCHERY

- **Madame GILLIARD Martine**
Technicienne supérieure, BOIRON, REIMS.
demeurant à SERY

- **Madame GIOT Régine**
Assistante dentaire, SOCIETE CIVILE DE MOYENS POITTEVIN-THIRY-
DEVIREUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LA FRANCHEVILLE

- **Monsieur GODARD Christophe**
Chauffeur livreur, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE.
demeurant à THILAY

- **Monsieur GODARD Frédéric**
Chauffeur livreur, MAXIMO, TOURNES.
demeurant à LES MAZURES
- **Monsieur GOFFINET Michel**
Mécanicien hélicoptères, AIRBUS, BLAGNAC.
demeurant à RAUCOURT-ET-FLABA
- **Monsieur GOUT Thierry**
Magasinier picking, VYNEX, THELONNE.
demeurant à THELONNE
- **Monsieur GRANATA Daniel**
Directeur commercial groupe, ARDEN PLAST SAS, MOUZON.
demeurant à DAIGNY
- **Madame GRAVE Christine**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame GROUX Laurence**
Conseillère vente, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à VILLERS SEMEUSE
- **Madame GUERRERO TORRES Christelle**
Coordinatrice administrative, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à SEDAN
- **Monsieur HAGEMANN Pascal**
Chef magasinier, ETABLISSEMENTS THEVENIN ET COMPAGNIE, THILAY.
demeurant à MONTHERME
- **Monsieur HAGEN Patrice**
Opérateur polyvalent uep forge fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-
SEMEUSE.
demeurant à NEUFMANIL
- **Madame HAMEL Claudine**
Responsable du service apprentissage & conseillère jeunes entreprises, BTP CFA
GRAND EST, POIX-TERRON.
demeurant à CLAVY WARBY
- **Madame HENON Agnès**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à ARREUX
- **Monsieur HENRARD Eric**
Ouvrier voirie et espace vert, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à REVIN
- **Madame HENRY Sylvie**
Opératrice conditionnement, VYNEX, THELONNE.
demeurant à DOUZY

- **Madame HERBERT Isabelle**
Psychologue, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur HIMBERT Philippe**
Collaborateur comptable, COLAS WILEMME & ASSOCIES, SEDAN.
demeurant à BULSON

- **Monsieur HOEHN Christophe**
Formateur, STEF TRANSPORT, MOULINS-LES-METZ.
demeurant à SAULT LES RETHEL

- **Monsieur HOHMANN Olivier**
Chef d'équipe, MARCEL FRANCE MECANO GALVA, VRIGNE AUX BOIS.
demeurant à AUTRECOURT-ET-POURRON

- **Madame HUART Corinne**
Agent de restauration, BUFFALO GRILL, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur JABLY Patrice**
Agent logistique, VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS FRANCE, REIMS.
demeurant à ATTIGNY

- **Monsieur KINET Joël**
Préparateur d'email, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à BAZEILLES

- **Monsieur KOCA Arif**
Opérateur polyvalent uep forge fonderie, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur LABERGRI Philippe**
Préparateur SAV, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame LAFORGE Annie**
Hôtesse de caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur LAGRANCHE Pascal**
Chauffeur livreur, MAXIMO, TOURNES.
demeurant à NOUZONVILLE

- **Madame LALLEMENT Florence**
Secrétaire, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à ÉTREPIGNY

- **Monsieur LAMBERT Christophe**
Métallier, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à FLIZE

- **Madame LAMBERT Nathalie**
Caissière, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur LAMBERT Pascal**
Ingénieur consultant, VISIATIV SOLUTIONS, PARIS 12.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame LAMBIN Karine**
Assistante aux expéditions, ETABLISSEMENTS GASTON ROZE ET FILS,
GESPUNSART.
demeurant à GESPUNSART

- **Monsieur LANTENOIS Renaud**
Menuisier, LEMPEREUR, RETHEL.
demeurant à CHATEAU-PORCIEN

- **Monsieur LAPORTE Daniel**
Profileur, PALFROID SA, PURE.
demeurant à PURE

- **Madame LASSAUGE Josiane**
Hôtesse de caisse, TPO DISTRIBUTION, NOUZONVILLE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame LAURENT Françoise**
Chef cuisine, CROIX ROUGE FRANCAISE, GIVET.
demeurant à GIVET

- **Madame LECLERCQ Sabine**
Aide soignante, CROIX ROUGE FRANCAISE, GIVET.
demeurant à RANCENNES

- **Monsieur LECLERE Jean-François**
Agent de production, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à DOM-LE-MESNIL

- **Monsieur LECLET Denis**
Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à REVIN

- **Monsieur LE TALLEC Gilles-Marie**
Formateur, BTP CFA GRAND EST, POIX-TERRON.
demeurant à VILLERS SEMEUSE

- **Madame MAGGIO Corinne**
Collaboratrice comptable, COLAS WILEMME & ASSOCIES, SEDAN.
demeurant à THELONNE

- **Madame MALHERBE Laurence**
Préparatrice opératrice, MAXIMO, TOURNES.
demeurant à LAVAL-MORENCY

- **Monsieur MANDERRIER Pascal**
Responsable appro chaîne, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à DONCHERY

- **Madame MANIL Muriel**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à NEUFMANIL

- **Monsieur MANTEAUX Benoît**
Agent de fabrication en boulangerie, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE,
FUMAY.
demeurant à HARGNIES

- **Madame MARTIN Carole**
Hôtesse de caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur MARTIN David**
Chargé clientèle terrain, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
METZ.
demeurant à FUMAY

- **Monsieur MARTINERIE Benoît**
Responsable d'équipe, NEXANS TELECOM SYSTEMS, FUMAY.
demeurant à HAYBES

- **Monsieur MASQUELIER Brice**
Achemineur approvisionneur, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à FLIZE

- **Monsieur MELKIOR Laurent**
Pontier, EJ ARDENNES, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à DONCHERY

- **Monsieur MICHEL Gilles**
Directeur d'agence, POLE EMPLOI, SEDAN.
demeurant à GESPUNSART

- **Monsieur MIDOUX Willy**
Chargé de clientèle particuliers, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL
NORD EUROPE, LILLE.
demeurant à LES AYVELLES

- **Monsieur MONMARQUÉ Gaetan**
Gérant commercial, SARL GM AGRI, GRANDPRE.
demeurant à GRANDPRE

- **Monsieur MORSLI Philippe**
Maçon chef d'équipe, BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE, EPERNAY.
demeurant à SERAINCOURT

- **Monsieur MOUZET David**
Chef boucher, JEANCLAIR, SAULT-LES-RETHEL.
demeurant à GIVRY

- **Monsieur NACHATE Abbes**
Laborantin expert, ADM BAZANCOURT, BAZANCOURT.
demeurant à JUNIVILLE

- **Monsieur NASCIMENTO DA SILVA Christophe**
Formateur / animateur, BTP CFA GRAND EST, POIX-TERRON.
demeurant à RETHEL
- **Madame NININ Frédérique**
Secrétaire commercial, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS
- **Monsieur NOWAK Johann**
Fraiseur tourneur, ARTI PRODUCTION, PRIX-LES-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame PARISEL Betty**
Responsable administratif centres de formation, TARKETT FRANCE, PUTEAUX.
demeurant à LA MONCELLE
- **Madame PICART Angélique**
Hôtesse de caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à WARCQ
- **Madame PIERRARD Albane**
Secrétaire de direction, UIMM CHAMPAGNE ARDENNE, REIMS.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Monsieur PIERRARD François**
Moniteur atelier, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur PIERRET Philippe**
Opérateur de forge, WALOR BOGNY, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à REMILLY-LES-POTHEES
- **Madame PILET Marielle**
Vendeuse, MOGLIA ANDRE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à THIS
- **Monsieur PIRAUX Patrick**
Chauffeur livreur, SOREDIS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SIGNY L'ABBAYE
- **Monsieur PLACIDO José**
Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à NEUFMANIL
- **Madame POTIER Dominique**
Directrice adjointe, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame POURRIER Florence**
Responsable saisie préparation, MAXIMO, TOURNES.
demeurant à ROUVROY SUR AUDRY
- **Madame RENE Raphaëlle**
Responsable d'offre, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à CLIRON

- **Madame RIMBEAUX Magalie**
Aide-soignante, ASSOCIATION POUR LES PERSONNES HANDICAPEES,
AUVILLERS-LES-FORGES.
demeurant à AUVILLERS LES FORGES

- **Monsieur RODRIGUES Jorge Paulo**
Mécanicien électricien, NORAUTO FRANCE, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Monsieur ROSSI Vincent**
Agent de production, NEXANS TELECOM SYSTEMS, FUMAY.
demeurant à FUMAY

- **Monsieur ROUTA Sylvain**
Chef de projets industriels, MONDI LEMBACEL, BETHENVILLE.
demeurant à ALINCOURT

- **Madame ROYER Frédérique**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à TAGNON

- **Madame SCOHY Axelle**
Responsable prestations santé, BPCE MUTUELLE, REIMS.
demeurant à BOURCQ

- **Madame SERPE Valérie**
Chef de publicité, GLOBAL EST MEDIAS, REIMS.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame SIMMONEAU Rachel**
Agent de service hospitalier, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à HAM-LES-MOINES

- **Madame SKOCZYPIEC Christel**
Secrétaire, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Monsieur SONNET David**
Opérateur polyvalent parachèvement, WALOR BOGNY, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE MÉZIERES

- **Monsieur SORIN Philippe**
Chauffeur livreur, SOREDIS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame SULLEY Annick**
Vendeuse, SUPERMARCHES MATCH, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à LONNY

- **Monsieur TANGUY Stéphane**
Superviseur, SUPERMARCHES LCC, ETAMPES-SUR-MARNE.
demeurant à AMAGNE

- **Monsieur TATIN Joël**
Conducteur receveur, TRANSDEV REIMS, REIMS.
demeurant à TAGNON
- **Madame THEUILLON Magali**
Second de cuisine, COMITE LA TOUR GLAIRE, GLAIRE.
demeurant à SORMONNE
- **Monsieur USANNA Tony**
Technicien bureau études, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-
RIVIERES.
demeurant à HAM LES MOINES
- **Monsieur VADIN Arnaud**
Vrp, SAPIAN, PUTEAUX.
demeurant à LONNY
- **Monsieur VALENTIN Fabrice**
Responsable d'agence, DOCKS DE L'OISE, RETHEL.
demeurant à SAULCES-MONCLIN
- **Monsieur VIEIRA Michael**
Monteur, LA BUVETTE, TOURNES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Monsieur VIEVILLE Damien**
Formateur en menuiserie, BTP CFA GRAND EST, POIX-TERRON.
demeurant à SAINT AIGNAN
- **Madame VIVET Anne-Marie**
Chef de secteur, GROUPE SEB FRANCE, ECULLY.
demeurant à LEFFINCOURT
- **Monsieur VOISIN Fabien**
Régleur, HANON SYSTEMS CHARLEVILLE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à MATTON-ET-CLEMENCY
- **Madame WALLENDORFF Chantal**
Agent de production, NEXANS TELECOM SYSTEMS, FUMAY.
demeurant à HAYBES
- **Monsieur WINCKLER Xavier**
Gérant, EURL HOLDING WINCKLER XAVIER, THILAY.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AGOUZOUR Mohammed**
Routier poseur isolation thermique, PROXISO EST, METZ.
demeurant à REVIN
- **Madame AMPOLINI Karine**
Assistante RH, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à REVIN

- **Monsieur AUBENTON Thierry**
Responsable de production, ALVEOLAIRE, BAZEILLES.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Monsieur BAIJOT David**
Responsable section fraisage, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-
RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES RIVIERES

- **Monsieur BAIJOT Jean-Luc**
Monteur, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à VIREUX-WALLERAND

- **Madame BAILLET Isabelle**
hôtesse de caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à LES AYVELLES

- **Madame BAILLY Henriette**
Assistante production, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à MOUZON

- **Monsieur BARTHEL Pascal**
Magasinier, SAE-SMB INDUSTRIES, HAM-LES-MOINES.
demeurant à HAM LES MOINES

- **Monsieur BECHET Laurent**
Technicien, PALFROID SA, PURE.
demeurant à CARIGNAN

- **Monsieur BEL Didier**
Responsable bureau d'études, ARDEN PLAST SAS, MOUZON.
demeurant à TETAIGNE

- **Monsieur BIGAULT Xavier**
Responsable d'unité, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à MATTON-ET-CLEMENCY

- **Madame BONNEFOY Corinne**
Opératrice nilpeter, VYNEX, THELONNE.
demeurant à THELONNE

- **Monsieur BOYER Joseph**
Déballeur, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à BAZEILLES

- **Madame BRIFFAUT Nadine**
Secrétaire, PROSPECTIVE ET FINANCE, SOISSONS.
demeurant à CHALANDRY-ELAIRE

- **Monsieur BRUNO Eric**
Chef d'équipe, ARTI PRODUCTION, PRIX-LES-MEZIERES.
demeurant à MOUZON

- **Monsieur BURKHARD Jérôme**
Chargé de missions, ASTRAZENECA REIMS PRODUCTION, REIMS.
demeurant à SON

- **Madame CAFOLLA Nathalie**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à VRIGNE AUX BOIS

- **Monsieur CAGNEAUX Yannick**
Responsable logistique, ETABLISSEMENTS THEVENIN ET COMPAGNIE, THILAY.
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur CAILLE Laurent**
Mécanicien d'entretien, HOLCIM GRANULATS NORD, GIVET.
demeurant à FOISCHES

- **Monsieur CARRETERO Yvan**
Aide médico psychologie, IMPRO D'ORZY, REVIN.
demeurant à GIVET

- **Monsieur CHARLES Didier**
Opérateur de forge, WALOR BOGNY, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur CHARLET Jean-Louis**
Agent technique, COMITE LA TOUR GLAIRE, GLAIRE.
demeurant à DOM-LE-MESNIL

- **Madame CHARTIER Nelly**
Hôtesse de caisse, SUPERMARCHES MATCH, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SAINT LAURENT

- **Madame CUVILLIER Joëlle**
Vendeuse en boulangerie, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à LAIFOUR

- **Monsieur DAUPHY Bruno**
Agent de production, WALOR VOUZIERES, VOUZIERES.
demeurant à VRIZY

- **Madame DECHAMPS Elisabeth**
Adjoint au directeur de magasin, SUPERMARCHES MATCH, CHARLEVILLE-
MEZIERES.
demeurant à REVIN

- **Monsieur DECOOL Christophe**
Responsable secteur tournage perçage roulage, G. MANQUILLET PARIZEL &
CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES RIVIERES

- **Monsieur DEGLIAME Guillaume**
Soudeur, SUM TECH SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à GUIGNICOURT-SUR-VENCE

- **Monsieur DEL SORDO Pascal**
Commercial interne, ETS SPIRE FRERES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à FLOING

- **Madame DESPAS Agnès**
Assistante des Ressources Humaines, NEXANS TELECOM SYSTEMS, FUMAY.
demeurant à HAYBES

- **Madame DIAS MOREIRA Cathy**
Agent d'accueil, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à FUMAY

- **Monsieur DREZE Patrice**
Agent de production, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur DUCHENE Bruno**
Archéologue, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES
PREVENTIVES, PARIS 14.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame ETIENNE Sandrine**
Chargée de projet, POLE EMPLOI, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Monsieur FEUILLET Patrice**
Ajusteur-monteur, NUMALLIANCE, BAZEILLES.
demeurant à HARAUCOURT

- **Monsieur GERARD Arnaud**
Agent de restauration/monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

- **Madame GERBEAUX Sabine**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à REMILLY-AILLICOURT

- **Monsieur GOFFINET Michel**
Mécanicien hélicoptères, AIRBUS, BLAGNAC.
demeurant à RAUCOURT-ET-FLABA

- **Madame GOURDET Christelle**
Gestionnaire de sous-traitance, VYNEX, THELONNE.
demeurant à THELONNE

- **Madame GOURDOUX Karine**
Employée commerciale, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à DONCHERY

- **Madame GRANATA Marie-Françoise**
Opératrice technique, VYNEX, THELONNE.
demeurant à FLOING

- **Monsieur GUIDEZ Hervé**
Chef de poste, ADM BAZANCOURT, BAZANCOURT.
demeurant à SAINT QUENTIN LE PETIT

- **Monsieur HENRARD Eric**
Ouvrier voirie et espace vert, A.F.E.I.P.H. ENTREPRISE ADAPTEE, FUMAY.
demeurant à REVIN

- **Madame HENRY Sylvie**
Opératrice conditionnement, VYNEX, THELONNE.
demeurant à DOUZY
- **Monsieur HIMBERT Philippe**
Collaborateur comptable, COLAS WILEMME & ASSOCIES, SEDAN.
demeurant à BULSON
- **Madame HOURLIER Sandrine**
Opératrice production, VALEO SYSTEMES THERMIQUES, REIMS.
demeurant à AVAUX
- **Monsieur KHOUCHANE Camèle**
Agent de production, NEXANS TELECOM SYSTEMS, FUMAY.
demeurant à FUMAY
- **Monsieur KINET Joël**
Préparateur d'email, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à BAZEILLES
- **Monsieur LAMBERT Pascal**
Ingénieur consultant, VISIATIV SOLUTIONS, PARIS 12.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame LEDOUX Corinne**
Employée commerciale, TPO DISTRIBUTION, NOUZONVILLE.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Monsieur LEMAITRE Benoît**
Responsable production et amélioration continue, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à DONCHERY
- **Monsieur LE NESTOUR Patrick**
Contrôleur qualité, ARDEN PLAST SAS, MOUZON.
demeurant à MOUZON
- **Madame LEPAGE Nadège**
Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à VILLERS SEMEUSE
- **Madame LOUIS Isabelle**
Coordinatrice rh paie, INDUSTRIE DISTRIBUTION SERVICES SUPPORTS,
NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE.
demeurant à BAZEILLES
- **Monsieur MAGET Franck**
Monteur produits finis, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à GLAIRE
- **Monsieur MAGET Thierry**
Cariste Fonderie, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à VRIGNE-MEUSE

- **Monsieur MARLIO Vincent**
Directeur de filiale, STEF TRANSPORT RETHEL, LE CHATELET-SUR-RETOURNE.
demeurant à SIGNY-L'ABBAYE

- **Monsieur MARTIN David**
Chargé clientèle terrain, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
METZ.
demeurant à FUMAY

- **Madame MARY Pascale**
Responsable de service, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME

- **Monsieur MAURICE Denis**
Responsable bureau d'études et méthodes, ATOM SODERY, CLIRON.
demeurant à RIMOGNE

- **Monsieur MENDES Joao**
Technicien de maintenance, LA BUVETTE, TOURNES.
demeurant à DEVILLE

- **Monsieur MINET François**
Pilote système de production, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à GUIGNICOURT-SUR-VENCE

- **Monsieur MOREAU Laurent**
Maintenancier process mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à LA FRANCHEVILLE

- **Monsieur MURGUET Jean-Michel**
Contrôleur qualité, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à DOUZY

- **Monsieur NARDONE Johnny**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur OBLIN Frédéric**
Chef d'équipe, FORBO REIMS, REIMS.
demeurant à LE CHATELET-SUR-RETOURNE

- **Monsieur OUDJOURDI Mohand**
Agent de production, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à SEDAN

- **Monsieur PEDROSA Jean-François**
Conducteur de ligne, GRANDS MOULINS DE PARIS, REIMS.
demeurant à SAINT-QUENTIN-LE-PETIT

- **Monsieur PHILIPPE Jean-Yves**
Responsable départs, WALBAUM, TOURNES.
demeurant à TOURNES

- **Madame PILET Marielle**
Vendeuse, MOGLIA ANDRE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à THIS
- **Monsieur PIRAUX Patrick**
Chauffeur livreur, SORÉDIS, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SIGNY L'ABBAYE
- **Madame POLLASTRI Anne-Claire**
Collaboratrice comptable, COLAS WILEMME & ASSOCIES, SEDAN.
demeurant à GIVONNE
- **Madame POTIER Dominique**
Directrice adjointe, MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame POULAIN Michèle**
Agent de production cariste, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à YONCQ
- **Madame RAMPON Bethy**
Ouvrière, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES HAUTES-RIVIERES.
demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur ROBERT Daniel**
Monteur produits finis, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à SEDAN
- **Madame ROLAND Ghislaine**
Responsable codif stat et commandes, VYNEX, THELONNE.
demeurant à MOUZON
- **Madame SANDIG Elisabeth**
Assistante commerciale export, VYNEX, THELONNE.
demeurant à GLAIRE
- **Monsieur SAUVAGE Jean-Noël**
Grenailleur polyvalent, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à SEDAN
- **Madame SAWICKI Nathalie**
Responsable de caisses, SA ARDICO, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à BOGNY SUR MEUSE
- **Madame SCIOT Corinne**
Assistante RH, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à VIREUX-MOLHAIN
- **Monsieur SOHIER Jean-François**
Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à SEDAN
- **Madame SUBISSATI Nathalie**
Chargée de recouvrement amiable, ACTION LOGEMENT SERVICES, SEDAN.
demeurant à FLIZE

- **Monsieur TANGUY Stéphane**
Superviseur, SUPERMARCHES LCC, ETAMPES-SUR-MARNE.
demeurant à AMAGNE

- **Monsieur THIERY Ludovic**
Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à SAINT LAURENT

- **Madame TIERCELET Valérie**
Aide médico-psychologique, ASSOCIATION POUR LES PERSONNES
HANDICAPEES, AUVILLERS-LES-FORGES.
demeurant à NEUVILLE-LES-THIS

- **Monsieur TISSERON Philippe**
Responsable de site et qualité, L'ETOILE SA, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur TOURLET Jean-Christophe**
Chef de projet, SAE-SMB INDUSTRIES, HAM-LES-MOINES.
demeurant à LAVAL-MORENCY

- **Madame VIN Alice**
Chargée d'accueil et d'animation, MIS LOC INSERT SOC & PROF JEUNES 16-25
BASS EMP NORD ARD, REVIN.
demeurant à REVIN

- **Monsieur WALEAU Denis**
Conseiller de vente, LEROY MERLIN FRANCE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à DOUZY

- **Madame YAHIAOUI Nathalie**
Assistante dentaire, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
SEDAN.
demeurant à FLOING

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ADNET Christian**
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à VILLERS-SEMEUSE

- **Madame AIT-AMMAR Sylvie**
Opératrice de saisie, MAXIMO, TOURNES.
demeurant à FLEIGNEUX

- **Monsieur ANTONIAK Freddy**
Technicien de méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à POURU-AUX-BOIS

- **Monsieur BAUDIER Alain**
Agent de production, NEXANS TELECOM SYSTEMS, FUMAY.
demeurant à HAYBES

- **Monsieur BELLAVOINE Thierry**
Responsable point de vente, BANQUE CIC EST, BOGNY-SUR-MEUSE.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Monsieur BOUZZOUZ Smaïl**
Formateur, BTP CFA GRAND EST, POIX-TERRON.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Madame BOUCHET Florence**
Opératrice conditionnement, VYNEX, THELONNE.
demeurant à FLOING
- **Madame BUTEUX Thérèse**
Agent de service, CARRARD SERVICES, TAISSY.
demeurant à RETHEL
- **Madame CHARTIER Nelly**
Hôtesse de caisse, SUPERMARCHES MATCH, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SAINT LAURENT
- **Monsieur CHUL Thierry**
Responsable Commercial, BANQUE CIC EST, STRASBOURG.
demeurant à VILLERS-SUR-BAR
- **Madame CLESSE Marie-France**
Chargée de clientèle, SA DES HABITATIONS A LOYER MODERE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à MOUZON
- **Madame COLLINET Elisabeth**
Agent de service hospitalier, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Monsieur CUVELIER Gilles**
Aide-soignant, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à TOURNES
- **Monsieur DARAS Fabrice**
Responsable d'unité, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à ARREUX
- **Madame DEFRENNE Christine**
Coordinateur logistique, TARKETT FRANCE, GLAIRE.
demeurant à VILLE-SUR-LUMES
- **Monsieur DEHAS El-Yazid**
Pilote d'installation, HOLCIM GRANULATS NORD, GIVET.
demeurant à GIVET
- **Madame DELERUE Véronique**
Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Monsieur DEMISSY Philippe**
Outilleur mécanique et brut, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à VILLE-SUR-LUMES

- **Madame DEPAIX Nadine**
Comptable, PALFROID SA, PURE.
demeurant à MONTCORNET

- **Monsieur DEVAY Olivier**
Responsable pôle projet, HET TRANSPORT & LOGISTIQUE, SAINT-QUENTIN.
demeurant à CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE

- **Madame DIDIER Nadine**
Acheteur support, NESTLE FRANCE, CHALLERANGE.
demeurant à CHALLERANGE

- **Monsieur DUMONT Jacky**
Agent de production, JONCOUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SAINT MENGES

- **Monsieur ERNEST Eric**
Agent de production, WALOR VOUZIERES, VOUZIERES.
demeurant à CHALLERANGE

- **Monsieur FRANCOIS Denis**
Chauffeur livreur, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE.
demeurant à CLIRON

- **Monsieur GABORIT Thierry**
Technicien, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur GRÉGOIRE Thierry**
Mécanicien chauffeur d'engin, WATER.LO, SAULCES-MONCLIN.
demeurant à SAULCES MONCLIN

- **Monsieur GUENARD Laurent**
Directeur administratif & financier, G. MANQUILLET PARIZEL & CIE, LES
HAUTES-RIVIERES.
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES

- **Madame JELU Sylvie**
Agent de production, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à ISSANCOURT-ET-RUMEL

- **Madame JORON Sylvie**
Opératrice conditionnement, VYNEX, THELONNE.
demeurant à BAZEILLES

- **Monsieur JOSSE Frédy**
Technicien d'achats, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Monsieur KINET Joël**
Préparateur d'email, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à BAZEILLES

- **Monsieur LAMBERT Pascal**
Ingénieur consultant, VISIATIV SOLUTIONS, PARIS 12.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES

- **Madame LAURENSIS Maryse**
Agent de service hospitalier, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame LECLEF Agnès**
Chargée de développement, ASSYSEL, SIGNY-LE-PETIT.
demeurant à TARZY
- **Monsieur LEDANT Thierry**
Agent de production, JONCOUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES
- **Madame LEDOUX Carole**
Hôtesse de caisse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à LUMES
- **Madame LEDOUX Corinne**
Employée commerciale, TPO DISTRIBUTION, NOUZONVILLE.
demeurant à NOUZONVILLE
- **Monsieur LEGROUX Jean-Pol**
Analyste qualité, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à VILLERS-LE-TILLEUL
- **Monsieur LEHMANN Jacky**
Manager de service local, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
METZ.
demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES
- **Madame LEPEUCH Régine**
Assistante comptable confirmée, FCN, RETHEL.
demeurant à NOVY-CHEVRIERES
- **Madame LOISON Valérie**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SEDAN
- **Monsieur MAIZIERES François**
Agent de production, JONCOUX, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à RAUCOURT-ET-FLABA
- **Monsieur MARCANDELLA Bruno**
Formateur travaux publics, BTP CFA GRAND EST, POIX-TERRON.
demeurant à BRIEULLES-SUR-BAR
- **Madame MAROT Laurence**
Achemineuse approvisionneuse, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à LES AYVELLES
- **Madame MONNIER Françoise**
Secrétaire, VRANKEN-POMMERY PRODUCTION, REIMS.
demeurant à BARBY

- **Monsieur NAUDIN Francis**
Cariste, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
demeurant à CHALLERANGE

- **Monsieur NICOLE Joël**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à VIVIER-AU-COURT

- **Monsieur PECHEUX Thierry**
Régleur, PUREM ST. MICHEL, SAINT-MICHEL.
demeurant à SIGNY-LE-PETIT

- **Madame PIANTONI Valérie**
Assistante comptable, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à REVIN

- **Monsieur PIETRUSZKA Fabrice**
Monteur produits finis, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE

- **Monsieur PINOT Claude**
Agent de Maintenance, WALOR VOUZIERS, VOUZIERS.
demeurant à NEUFLIZE

- **Madame PION Sandrine**
Employée, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST,
REIMS.
demeurant à PRIX-LES-MEZIERES

- **Madame PONTOISE Catherine**
Administrateur gestion des stocks, VYNEX, THELONNE.
demeurant à BULSON

- **Monsieur POULAIN Joël**
Responsable technique, L'ETOILE SA, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS

- **Monsieur RAES Jean-François**
Employé d'immeubles, SA DES HABITATIONS A LOYER MODERE,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à AIGLEMONT

- **Monsieur RODRIGUES Olivier**
Monteur produits finis, INVICTA GROUP, VIVIER-AU-COURT.
demeurant à AIGLEMONT

- **Madame SCHAUER Audrey**
Assistante de direction, VYNEX, THELONNE.
demeurant à SEDAN

- **Madame SCHMITT Delphine**
Secrétaire, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à VRIGNE AUX BOIS

- **Monsieur SELVE Eric**
Monteur, A.F.E.I.P.H, FUMAY.
demeurant à LES HAUTES-RIVIERES

- **Monsieur SOIGNEUX Pascal**
Chauffeur livreur, ETS SPIRE FRERES, CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à BALLAY
- **Monsieur SORIN Philippe**
Formateur conseil, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, ACY-ROMANCE.
demeurant à AMAGNE
- **Madame SULIK Pascale**
Technicien ordonnancement, TISSMETAL, VILLENEUVE-SUR-AISNE.
demeurant à ASFELD
- **Monsieur TANGUY Stéphane**
Superviseur, SUPERMARCHES LCC, ETAMPES-SUR-MARNE.
demeurant à AMAGNE
- **Monsieur THEISS Bruno**
Conducteur d'engins, SUEZ RV NORD EST, SOMMAUTHE.
demeurant à FLOING
- **Madame TOMSON Laurence**
Caissière principale, CORA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à OMICOURT
- **Monsieur TOUPET Thierry**
Outilleur mécanique et brut, PSA AUTOMOBILES SA, VILLERS-SEMEUSE.
demeurant à ROCROI
- **Madame VADE Marlène**
Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à SAULCES MONCLIN
- **Madame WACHLEWICZ Danielle**
Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM,
CHARLEVILLE-MEZIERES.
demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES

Article 5 : La Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des ARDENNES, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Charleville-Mézières, le - 2 JAN. 2024

Le Préfet,



Alain BUCQUET

Délai et voie de recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux adressé à M. le Préfet des Ardennes, 1, place de la préfecture, BP 60002 – 08005 Charleville-Mézières Cedex ;

- soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;

- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036 Châlons-en-Champagne Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Préfecture 08

8-2023-11-27-00003

Convention de coordination de la police
municipale de Bogny-sur-Meuse et des forces de
sécurité de l'État



Convention de coordination de la
Police Municipale de BOGNY-SUR-MEUSE
Et des forces de sécurité de l'État (2023 – 2026)

Entre

Monsieur le Préfet des Ardennes,
Agissant au nom de l'Etat,

Et

Monsieur Kevin GENGOUX, Maire de BOGNY-SUR-MEUSE,
Agissant au nom de la commune,

Après avis de

Madame la Procureure de la République,
Près le Tribunal de Grande Instance de Charleville-Mézières,

Il est convenu ce qui suit :

La police municipale et les forces de sécurité de l'État ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune.

En aucun cas, il ne peut être confié à la police municipale de mission de maintien de l'ordre.

La présente convention, établie conformément aux dispositions de l'article [L.512-4](#) du code de la sécurité intérieure, précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Pour l'application de la présente convention, les forces de sécurité de l'État sont la police nationale dans les communes placées sous le régime de la police d'État et la gendarmerie nationale pour les autres communes.

Ainsi pour la commune de **Bogny-sur-Meuse**, les forces de sécurité de l'État sont la gendarmerie nationale.

Le responsable de la gendarmerie nationale est le commandant de la communauté de brigades de Bogny-sur-Meuse.

TITRE 1^{er}

COORDINATION DES SERVICES

Chapitre 1^{er}

Nature et lieux des interventions

Article 1^{er}

L'état des lieux établi à partir du diagnostic local de sécurité réalisé par la gendarmerie nationale, avec le concours de la commune signataire, fait apparaître les besoins et les priorités suivants :

- lutte contre les violences intra-familiales ;
- lutte contre les atteintes aux biens ;
- sécurité routière ;
- prévention de la violence dans les transports ;
- lutte contre la toxicomanie ;
- prévention des violences scolaires ;
- protection des centres commerciaux et des zones industrielles ;
- lutte contre les pollutions et nuisances ;
- surveillance des voies publiques ;
- surveillance des voies privées ouvertes au public et des lieux ouverts au public particulièrement exposés à des agressions de toutes sortes
- protection des biens et des personnes ;
- lutte contre la petite délinquance et les dégradations diverses.

Article 2 :

La police municipale assure la garde statique des bâtiments communaux.

Article 3 :

I – La police municipale assure, à titre principal, la surveillance des établissements scolaires suivants, en particulier lors des entrées et sorties des élèves :

- *École maternelle JOURDES (CHATEAU REGNAULT) ;*
- *École maternelle René HUGOT (BRAUX) ;*
- *École Primaire Victor HUGO (BRAUX) ;*
- *Groupe scolaire Abel DECOPONS (LEVREZY) ;*
- *Groupe scolaire des Vannelles (CHATEAU REGNAULT) ;*

- *Collège Jules FERRY (CHATEAU REGNAULT) ;*

II – La police municipale assure également, à titre principal, la surveillance des points de ramassage scolaire suivants :

- *Place BAYARD (CHATEAU REGNAULT) ;*
- *Place DANTON (BRAUX) ;*
- *Place COMPAIN (LEVREZY) ;*

Article 4 :

La police municipale assure, à titre principal, la surveillance des foires et marchés, en particulier :

- *Le Marché Hebdomadaire du lundi matin Place DANTON (BRAUX) ;*
- *La brocante du mois de mai quartier de LEVREZY.*

Ainsi que la surveillance des cérémonies, fêtes et réjouissances organisées par la commune, notamment :

- *Toutes les manifestations commémoratives ;*
- *Les Fêtes patronales, à Pâques, rue de la Meuse et rue du Port le premier week-end de Septembre ;*
- *Le Carnaval.*

Article 5 :

La surveillance des autres manifestations, notamment des manifestations sportives, récréatives ou culturelles nécessitant ou non un service d'ordre à la charge de l'organisateur, est assurée, dans les conditions définies préalablement par le responsable des forces de sécurité de l'État et le responsable de la police municipale, soit par la police municipale, soit par les forces de sécurité de l'État, soit en commun dans le respect des compétences de chaque service.

Article 6 :

La police municipale assure la surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur les voies publiques et parcs de stationnement dont la liste est précisée lors des réunions périodiques prévues à l'article 10.

Elle surveille les opérations d'enlèvement des véhicules, et notamment les mises en fourrière, effectuées en application de l'article [L.325-2](#) du code de la route, sous l'autorité de l'officier de police judiciaire compétent, ou, en application du deuxième alinéa de ce dernier article, par l'agent de police judiciaire adjoint, chef de la police municipale.

Article 7 :

La police municipale informe au préalable les forces de sécurité de l'État des opérations de contrôle routier et de constatation d'infractions qu'elle assure dans le cadre de ses compétences.

Article 8 :

Sans exclusivité, la police municipale assure plus particulièrement les missions de surveillance des secteurs :

- *quartier BRAUX ;*
- *ZAC de BRAUX ;*
- *les parcs et aires de jeux ;*
- *le site touristique des 4 Fils Aymon.*

Dans les créneaux horaires suivants :

- les lundi et vendredi de 7h00 à 16h45 ;
- les mardi, mercredi et jeudi de 7h00 à 18h45 ;
- une astreinte police municipale sera prochainement créée.

Article 9 :

Toute modification des conditions d'exercice des missions prévues aux articles 2 et 8 de la présente convention fait l'objet d'une concertation entre le représentant de l'État et le maire dans le délai nécessaire à l'adaptation des dispositifs de chacun des deux services.

Chapitre II

Modalités de la coordination

Article 10 :

Le responsable des forces de sécurité de l'État et le responsable de la police municipale, ou leurs représentants, se réunissent périodiquement pour échanger toutes informations utiles relatives à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique dans la commune, en vue de l'organisation matérielle des missions prévues par la présente convention.

L'ordre du jour de ces réunions est adressé à madame la procureure de la République qui y participe ou s'y fait représenter s'il l'estime nécessaire.

Ces réunions sont organisées selon les modalités suivantes :

- *une fois par mois à la brigade territoriale autonome de NOUZONVILLE.*
- *ou à l'initiative de l'une des deux parties en cas d'évènement imprévu.*

Au cours de cette réunion sont évoqués :

- L'état et l'évolution de la sécurité sur la commune ;
- L'état et le bilan des actions menées ;
- Les points particuliers que les participants auront souhaité inscrire à l'ordre du jour.

La fréquence des réunions peut cependant être modifiée aussi souvent que la nécessité s'en fait sentir.

La police municipale et la gendarmerie nationale se rencontrent régulièrement de manière informelle pour échanger les diverses informations recueillies dans le cadre de leurs missions respectives.

Article 11 :

Le responsable des forces de sécurité de l'État et le responsable de la police municipale s'informent mutuellement des modalités pratiques des missions respectivement assurées par les agents des forces de sécurité de l'État et les agents de police municipale, pour assurer la complémentarité des services chargés de la sécurité sur le territoire de la commune.

Le responsable de la police municipale informe le responsable des forces de sécurité de l'État du nombre d'agents de police municipale affectés aux missions de la police municipale et, le cas échéant, du nombre des agents armés et du type des armes portées.

La police municipale donne toutes informations aux forces de sécurité de l'État sur tout fait dont la connaissance peut être utile à la préservation de l'ordre public et qui a été observé dans l'exercice de ses missions.

Le responsable des forces de sécurité de l'État et le responsable de la police municipale peuvent décider que des missions pourront être effectuées en commun sous l'autorité fonctionnelle du responsable des forces de sécurité de l'État, ou de son représentant. Le maire en est systématiquement informé.

Article 12 :

Dans le respect des dispositions de la [loi n° 2004-801 du 6 août 2004](#) relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractères personnel et modifiant la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que la [loi n°2018-493 du 20 juin 2018](#) relative à la protection des données personnelles¹, les forces de sécurité de l'État et la police municipale échangent les informations dont elles disposent sur les personnes signalées disparues et sur les véhicules volés susceptibles d'être identifiés sur le territoire de la commune. En cas d'identification par ses agents d'une personne signalée disparue ou d'un véhicule volé, la police municipale en informe les forces de sécurité de l'État

¹Loi déclinant le [Règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Article 13 :

Pour pouvoir exercer les missions prévues par les [articles 21-2](#) et [78-6](#) du code de procédure pénale ainsi que celles concernant la sécurité routière notamment celles relatives aux vérifications des droits à conduire, aux conduites avec alcool ou après usage de stupéfiants ou encore aux vérifications liées à la personne ou au véhicule prévues par les [articles L. 221-2, L. 223-5, L. 224-16, L. 224-17, L. 224-18, L. 231-2, L. 233-1, L. 233-2, L. 234-1 à L. 234-9](#) et [L. 235-2](#) du code de la route, les agents de police municipale doivent pouvoir joindre à tout moment un officier de police judiciaire territorialement compétent.

A cette fin, le responsable des forces de sécurité de l'État et le responsable de la police municipale précisent les moyens par lesquels ils doivent pouvoir communiquer entre eux en toutes circonstances.

Article 14 :

Les communications entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État pour l'accomplissement de leurs missions respectives se font par une ligne téléphonique réservée ou par une liaison radiophonique, dans des conditions définies d'un commun accord par leurs responsables.

Informations spécifiques échangées

Alinéa 1 : Procédures judiciaires

La police municipale transmet ses procédures (procès-verbaux et rapports d'infractions) simultanément au maire et au procureur de la République par l'intermédiaire de l'officier de police judiciaire (le commandant de la brigade territoriale autonome de Nouzonville) territorialement compétent, [article 21-2](#) du code de procédure pénale.

Alinéa 2 : Mises à disposition de personnes

En application de [l'article 73](#) du code de procédure pénale, toute personne interpellée est immédiatement conduite devant l'officier de police judiciaire de permanence de la communauté de brigades de Vrigne aux Bois, où l'accueil est toujours assuré. Les policiers municipaux, à ce titre, lui remettent une fiche de mise à disposition et ensuite un rapport d'interpellation.

Ce rapport est rempli et signé en double exemplaire par le fonctionnaire de la police municipale. La fiche de mise à disposition est signée par les personnels des deux services.

Alinéa 3 : Ivresse publique manifeste.

Lorsque la police municipale interpelle une personne en état d'ivresse publique et manifeste, elle en avise téléphoniquement l'officier de police judiciaire (OPJ) de permanence à la brigade de gendarmerie qui dépêche une patrouille pour la prise en charge de l'individu.

- les policiers municipaux rédigent un procès-verbal qui est remis à l'officier de police judiciaire à charge pour celui-ci de faire signer le contrevenant lorsqu'il aura retrouvé ses esprits.

Alinéa 5 : Contrôles de véhicules.

La gendarmerie nationale donne à la police municipale, sur demande, les informations relatives au titulaire d'un certificat d'immatriculation et à la possession d'un permis de conduire, et ceci dans le cadre des articles [L.225-5](#) et [L.330-2](#) du code de la route, aux seules fins d'identifier les auteurs des infractions au présent code qu'ils sont habilités à constater.

Alinéa 6 : Dépistage de l'alcoolémie.

Lorsque les policiers municipaux, dans le cadre de l'article [L.234-4](#) du code de la route, procèdent à des épreuves de dépistages de l'alcoolémie, si ces mesures permettent de présumer l'existence d'un état alcoolique ou du refus du conducteur ou de l'accompagnateur de l'élève conducteur de subir les épreuves de dépistage, ils rendent compte immédiatement à l'officier de police judiciaire de permanence de la communauté de brigades de Vrigne-aux-Bois, qui peut alors ordonner sans délai de se faire présenter sur-le-champ la personne concernée. A défaut de cet ordre, les policiers municipaux ne peuvent retenir le contrevenant.

Alinéa 7 : Relevé d'identité.

Lorsque les policiers municipaux, dans le cadre de l'article [78-6](#) du code de procédure pénale, relèvent l'identité des contrevenants pour dresser les procès-verbaux concernant les contraventions que la loi et les règlements l'autorisent à verbaliser ou des contraventions qu'ils peuvent constater en vertu d'une disposition législative expresse, ou se trouvent dans l'impossibilité de justifier de leur identité, ils doivent rendre compte immédiatement à l'officier de police judiciaire de permanence de la communauté de brigades de Vrigne-aux-Bois. Si l'officier de police judiciaire ordonne de lui présenter sur-le-champ le contrevenant, ils doivent l'y conduire sans délai. A défaut de cet ordre, les policiers municipaux ne peuvent retenir le contrevenant.

Alinéa 8 : Opération tranquillité vacances (O.T.V.)

La police municipale est associée aux missions de surveillance dans le cadre des opérations tranquillité vacances (OTV) que la gendarmerie nationale pilote. Les enregistrements relatifs à cette tâche sont échangés entre les services.

TITRE II COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE RENFORCÉE

Article 15

Le préfet des Ardennes et le maire de **Bogny-sur-Meuse** conviennent de renforcer la coopération opérationnelle entre la police municipale de **Bogny-sur-Meuse** et les forces de sécurité de l'État, le cas échéant en accord avec le président de l'établissement public de coopération intercommunale pour ce qui concerne la mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements.

Article 16

En conséquence, les forces de sécurité de l'État et la police municipale amplifient leur coopération dans les domaines :

1° du partage d'informations sur les moyens disponibles en temps réel et leurs modalités d'engagement ou de mise à disposition ;

- *Communication du planning mensuel de la Police Municipale.*
- *Communication du tableau des astreintes du policier.*
- *Communication des demandes d'OTV*

2° de l'information quotidienne et réciproque par les moyens suivants :

- *Par E-mail : police@bognysurmeuse.fr*
- *Sur Téléphone portable du policier municipal : 06-08-94-76-55*

Elles veillent ainsi à la transmission réciproque des données ainsi que des éléments de contexte concourant à l'amélioration du service dans le strict respect de leurs prérogatives, de leurs missions propres et des règles qui encadrent la communication des données. Dans ce cadre, elles partagent les informations utiles, notamment en matière d'accidentalité et de sécurité routière ainsi que dans les domaines suivants : radicalisation, fiches de personnes recherchées et véhicules volés (déclenchement de plan). Les demandes de renseignements contenus dans les fichiers de police (FPR et FVV) sont exécutées dans les limites légales d'utilisation des fichiers de police imposées par la CNIL aux militaires de la gendarmerie nationale : droit d'accès, droit d'en connaître et besoin d'en connaître.

3° De la communication opérationnelle, par le prêt exceptionnel de matériel radio permettant l'accueil de la police municipale sur les réseaux Rubis afin d'échanger des informations opérationnelles au moyen d'une communication individuelle ou d'une conférence commune, par le partage d'un autre canal commun permettant également la transmission d'un appel d'urgence (ce dernier étant alors géré par la Gendarmerie Nationale), ou par une ligne téléphonique dédiée ou tout autre moyen technique (internet...). Le renforcement de la communication opérationnelle implique également la retransmission immédiate des sollicitations adressées à la police municipale dépassant ses prérogatives. De même, la participation de la police municipale à un poste de commandement commun en cas de crise ou de gestion de grand événement peut être envisagée par le préfet. Le prêt de matériel fait

l'objet d'une mention expresse qui prévoit notamment les conditions et les modalités de contrôle de son utilisation. La mise en place d'un registre de perception du matériel sera envisagée.

4° De la vidéo-protection, par la rédaction des modalités d'interventions consécutives à la saisine des forces de sécurité intérieure par un centre de supervision urbaine et d'accès aux images, lors de la mise en place de ce dispositif.

Pour rappel, les infractions pouvant être relevées par vidéo verbalisation sont celles prévues par les articles [L121-1](#), [L121-2](#), [L121-3](#) et [R121-6](#) du code de la route :

- Non-port de la ceinture de sécurité [R412-1](#) ;
- Usage du téléphone tenu en main [R412-6-1](#) ;
- Non-port d'un casque homologué [R431-1](#) ;
- Usage de voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules [R412-7](#) ;
- Circulation en sens interdit [R412-28](#) ;
- Manœuvres interdites sur autoroute [R421-6](#) ;
- Non-respect de la priorité de passage à l'égard du piéton [R415-11](#) ;
- Chevauchement et le franchissement des lignes délimitant les bandes d'arrêt d'urgence [R412-19](#) ;
- Non-respect des distances de sécurité entre les véhicules [R412-12](#) ;
- Non-respect d'un feu rouge [R412-30](#) ;
- Non-respect d'un feu orange [R412-31](#) ;
- Non-respect du stop [R415-6](#) ;
- Excès de vitesse [R413-14](#) et [R413-14-1](#) ;
- Excès de vitesse eu égard aux circonstances [R413-17](#) ;
- Dépassement Dangereux [R414-4](#) ;
- Dépassement par la droite [R414-6](#) ;
- Accélération du véhicule sur le point d'être dépassé [R414-16](#) ;
- Engagement dans les SAS vélo devant les feux tricolores [R415-2](#) ;
- Engagement d'un véhicule dans une intersection où il peut être immobilisé et gêner la circulation [R415-2](#) ;
- Plaques d'immatriculation (illisible / non conforme / absence) [R317-8](#) ;
- Non-acquittement des péages ;
- Toutes les infractions relatives aux règles de stationnement (hors stationnement dangereux)

5° Des missions menées en commun sous l'autorité fonctionnelle du responsable de la gendarmerie nationale, ou de son représentant, mentionnées à l'article 11, par la définition préalable des modalités concrètes d'engagement de ces missions de prévention et de sécurité routière ainsi que des services de surveillance conjoints.

6° De la prévention des violences urbaines et de la coordination des actions en situation de crise.

7° De la sécurité routière, par l'élaboration conjointe d'actions de prévention en direction de publics considérés comme vulnérables et d'une stratégie locale de contrôle, dans le respect des instructions du préfet et de la procureure de la République. Elles peuvent utilement s'appuyer sur les documents d'analyse de l'accidentalité routière enregistrée sur le territoire de la commune et transmis par les observatoires départementaux de sécurité routière. La stratégie de contrôle intègre pleinement les nouvelles capacités de contrôle offertes aux polices municipales par l'accès au système d'immatriculation des véhicules (SIV) et au système national des permis de conduire (SNPC) ainsi que les évolutions législatives permettant une coopération renforcée dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière. Les dispositifs de vidéo-protection peuvent également participer à la lutte contre l'insécurité routière par la mise en œuvre des dispositions du 4° de l'article [L. 251-2](#) du code de la sécurité intérieure et de ses textes d'application.

Cette stratégie de contrôle s'attache également à définir de manière conjointe les besoins et les réponses à apporter en matière de fourrière automobile notamment au regard des dispositions du code de la route permettant le contrôle du permis de conduire et de l'attestation d'assurance des véhicules ainsi que leur immobilisation et mise en fourrière à la suite d'infractions pour lesquelles la peine complémentaire de confiscation ou de confiscation obligatoire du véhicule est encourue.

8° De la prévention, par la précision du rôle de chaque service dans les opérations destinées à assurer la tranquillité pendant les périodes de vacances, à lutter contre les hold-up, à protéger les personnes vulnérables, ou dans les relations avec les partenaires, notamment les bailleurs notamment par la transmission des fiches, à chacun des services, lors :

- de vérification ayant trait à l'opération tranquillité vacances (OTV) avec passage lors des patrouilles aux domiciles des personnes absentes ;
- de la surveillance des commerces avant les fermetures pour lutter contre les vols particulièrement en périodes de fêtes (opération tranquillité entreprise et commerces (OTEC) ;
- de rencontrer les seniors et personnes isolées lors des rondes (opération tranquillité seniors (OTS).

9° De l'encadrement des manifestations sur la voie publique ou dans l'espace public, hors missions de maintien de l'ordre.

- A définir avec les forces de sécurité de l'état en fonction de l'ampleur des manifestations,

Article 17

Compte tenu du diagnostic local de sécurité et des compétences respectives des forces de sécurité de l'État et de la police municipale, le maire de **Bogny-sur-Meuse** précise qu'il souhaite renforcer l'action de la police municipale par les moyens suivants :

- *patrouilles véhiculées ;*
- *échanges d'informations ;*
- *missions menées en commun avec les forces de sécurité de l'État ;*
- *Armement de sa police municipale en catégorie B en l'espèce pistolet semi-automatique 9mm, pistolet à impulsion électrique ainsi que générateur d'aérosols incapacitant ou lacrymogène d'une capacité supérieure à 100ml, mais aussi en catégorie D en l'espèce bâton de défense télescopique ;*
- *Patrouilles de nuit pouvant aller au-delà de 23 heures 00.*

Article 18

La mise en œuvre de la coopération opérationnelle définie en application du présent titre implique l'organisation des formations au profit de la police municipale. Ces formations seront à formuler selon les besoins.

Le prêt de locaux et de matériel, comme l'intervention de formateurs issus des forces de sécurité de l'Etat qui en résulte, s'effectue dans le cadre du protocole national signé entre le ministre de l'intérieur et le président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

TITRE III

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 19

Un rapport périodique est établi, au moins une fois par an, selon des modalités fixées d'un commun accord par le représentant de l'Etat et le maire, sur les conditions de mise en œuvre de la présente convention. Ce rapport est communiqué au préfet et au maire.

Copie en est transmise au procureur de la République.

Article 20

La présente convention et son application font l'objet d'une évaluation annuelle au cours d'une réunion du comité restreint du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ou, à défaut de réunion de celui-ci, lors d'une rencontre entre le préfet et le maire.

Le procureur de la République est informé de cette réunion et y participe s'il le juge nécessaire.

Article 21

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. Elle peut être dénoncée après un préavis de six mois par l'une ou l'autre des parties.

Article 22

Afin de veiller à la pleine application de la présente convention, Monsieur le maire de **BOGNY SUR MEUSE** et Monsieur le Préfet des Ardennes, conviennent que sa mise en œuvre sera examinée par une mission d'évaluation associant l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur, selon des modalités précisées en liaison avec l'Association des maires de France.

Fait à BOGNY-SUR-MEUSE,

le 27/11/2023

Le Préfet des Ardennes,



Monsieur Alain BUCQUET

Le Maire de Bogny-sur-Meuse,



Monsieur Kevin GENGOUX

Le Procureur de la République
près le tribunal judiciaire de
Charleville-Mézières,



Madame Magali JOSSE

Monsieur le commandant du groupement
de gendarmerie départementale des
Ardennes,



Colonel Richard PELATAN

Préfecture 08

8-2024-01-02-00003

Convention de coordination entre la police
municipale de la ville de Bazeilles et la
gendarmerie Nationale



Convention de coordination
entre la
POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE BAZEILLES
et la
GENDARMERIE NATIONALE

Convention de coordination de la Police Municipale de Bazeilles et de la Gendarmerie Nationale

- Vu le décret n°2019-966 du 18 septembre 2019 – art.8
- Vu l'article L.512-4 du Code de la Sécurité Intérieure

Entre

Monsieur le Préfet des Ardennes,
agissant au nom de l'État,

Et

Monsieur BONNE Francis, Maire de Bazeilles,
agissant au nom de la commune,

Après avis de

Madame la Procureure de la République,
près le tribunal judiciaire de Charleville-Mézières,

Il est convenu ce qui suit :

La police municipale et la gendarmerie nationale ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune de BAZEILLES (08).

En aucun cas il ne peut être confié à la police municipale de mission de maintien de l'ordre.

La présente convention, établie conformément aux dispositions de l'article [L.512-4](#) du code de la sécurité intérieure, précise la nature et les lieux des interventions de l'agent de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles de la Gendarmerie Nationale.

Pour l'application de la présente convention, le responsable local de la gendarmerie nationale est le commandant de la communauté de brigades de Douzy (08), territorialement compétent.

Article 1er

L'état des lieux établi à partir du diagnostic local de sécurité réalisé par la Gendarmerie Nationale, avec le concours de la commune signataire, le cas échéant dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, fait apparaître les besoins et priorités suivants :

- sécurité routière ;
- prévention de la violence dans les transports ;
- lutte contre la toxicomanie ;
- prévention des violences scolaires ;
- protection des établissements scolaires ;
- protection des centres commerciaux ;
- lutte contre les pollutions et nuisances ;
- surveillance des voies publiques ;
- surveillance des voies privées ouvertes au public et des lieux ouverts au public particulièrement exposés à des agressions de toutes sortes
- protection des biens et des personnes.

TITRE Ier :

COORDINATION DES SERVICES

Chapitre Ier :

Nature et lieux des interventions

Article 2

La Police Municipale assure la garde statique des bâtiments communaux.

Article 3

I.-La Police Municipale assure, à titre principal, la surveillance des établissements scolaires suivants, en particulier lors des entrées et sorties des élèves :

- École maternelle sise Place de l'Infanterie de Marine ;

- École primaire sise rue des Chantiers ;
- Lycée des Métiers de Bazeilles sis rue des Ilées.

II.-La Police Municipale assure également, à titre principal, la surveillance des points de ramassage scolaire suivants :

- Lycée des Métiers sis rue des Ilées ;
- École maternelle, Place de l'Infanterie de Marine.

Article 4

La Police Municipale assure, à titre principal, la surveillance du marché et des manifestations sur la voie publique :

- Marché hebdomadaire comprenant 03 commerçants ambulants à la date du 09/11/2023 et ayant lieu le vendredi de 16 heures à 19 heures ;
- Brocante de BAZEILLES (1^{er} dimanche d'août) ;
- Carnaval de BAZEILLES (1^{er} mai) ;
- Fête patronale (1^{er} week-end de juillet).

Ainsi que la surveillance des cérémonies, fêtes et réjouissances organisées par la commune.

Article 5

La surveillance des autres manifestations, notamment des manifestations sportives, récréatives ou culturelles nécessitant ou non un service d'ordre à la charge de l'organisateur, est assurée, dans les conditions définies préalablement par le commandant de la communauté de brigades de Douzy et le responsable de la police municipale, soit par la police municipale, soit par les militaires de la communauté de brigades de Douzy, soit en commun dans le respect des compétences de chaque service.

Article 6

La police municipale assure la surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur les voies publiques et parcs de stationnement dont la liste est précisée lors des réunions périodiques prévues à l'article 10. Elle surveille les opérations d'enlèvement des véhicules, et notamment les mises en fourrière, effectuées en application de l'article [L.325-2](#) du code de la route, sous l'autorité de l'officier de police judiciaire compétent, ou, en application du deuxième alinéa de ce dernier article, par l'agent de police judiciaire adjoint, chef de la police municipale.

Article 7

La police municipale informe au préalable la communauté de brigades de Douzy des opérations de constatation d'infractions qu'elle assure dans le cadre de ses compétences.

Article 8

Sans exclusivité, la police municipale assure plus particulièrement les missions de surveillance sur l'ensemble du territoire de la commune de Bazeilles de 08 heures à 17 heures. En cas de nécessité, il pourra être prévu l'extension de leurs plages d'activités.

Article 9

Toute modification des conditions d'exercice des missions prévues aux articles 2 à 8 de la présente convention fait l'objet d'une concertation entre le commandant de la communauté de brigades de Douzy et le maire dans le délai nécessaire à l'adaptation des dispositifs de chacun des deux services.

Chapitre II :

Modalités de la coordination

Article 10

Le commandant de la communauté de brigades de Douzy et le responsable de la police municipale, ou leurs représentants, se réunissent périodiquement pour échanger toutes informations utiles relatives à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics dans la commune, en vue de l'organisation matérielle des missions prévues par la présente convention. Lors de ces réunions, il sera systématiquement fait un état des résultats enregistrés en matière de sécurité routière.

Ces réunions sont organisées selon les besoins de chacun.

- Les lieux :

Elles se tiennent alternativement à la brigade de proximité de Douzy et à la mairie de la commune de Bazeilles, le premier lundi de chaque mois.

Au cours de cette réunion sont évoqués :

- L'état et l'évolution de la sécurité sur la commune ;
- L'état et le bilan des actions menées ;
- Les points particuliers que les participants auront souhaité inscrire à l'ordre du jour.

La fréquence des réunions peut cependant être modifiée aussi souvent que la nécessité s'en fait sentir.

La police municipale et la gendarmerie nationale se rencontrent régulièrement de manière informelle pour échanger les diverses informations recueillies dans le cadre de leurs missions respectives.

Article 11

Le commandant de la communauté de brigades de Douzy et le responsable de la police municipale s'informent mutuellement des modalités pratiques des missions respectivement assurées par les agents des forces de sécurité de l'État et l'agent de police municipale, pour assurer la complémentarité des services chargés de la sécurité sur le territoire de la commune.

La police municipale donne toutes informations aux militaires de la communauté de brigades de Douzy sur tout fait dont la connaissance peut être utile à la préservation de l'ordre public et qui a été observé dans l'exercice de ses missions.

Le commandant de la communauté de brigades de Douzy et le responsable de la police municipale peuvent décider que des missions peuvent être effectuées en commun sous l'autorité fonctionnelle du commandant de la communauté de brigades de Douzy, ou du commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Sedan. Le Maire en est systématiquement informé.

Article 12

Dans le respect des dispositions de la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les militaires de la Communauté de Brigades de DOUZY et la Police Municipale échangent les informations dont elles disposent sur les personnes signalées disparues et sur les véhicules volés susceptibles d'être identifiés sur le territoire de la commune. En cas d'identification par ses agents d'une personne signalée disparue ou d'un véhicule volé, la Police Municipale en informe la communauté de brigades de DOUZY.

Article 13

Dans le respect des dispositions de la [loi n° 2004-801 du 6 août 2004](#) relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que la [loi n°2018-493 du 20 juin 2018](#) relative à la protection des données personnelles¹, les forces de sécurité de l'État et la police municipale échangent les informations dont elles disposent sur les personnes signalées disparues et sur les véhicules volés susceptibles d'être identifiés sur le territoire de la

¹Loi déclinant le [Règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

commune. En cas d'identification par ses agents d'une personne signalée disparue ou d'un véhicule volé, la police municipale en informe les forces de sécurité de l'État.

Article 13

Pour pouvoir exercer les missions prévues par les [articles 21-2](#) et [78-6](#) du code de procédure pénale ainsi que celles concernant la sécurité routière notamment celles relatives aux vérifications des droits à conduire, aux conduites avec alcool ou après usage de stupéfiants ou encore aux vérifications liées à la personne ou au véhicule prévues par les [articles L. 221-2, L. 223-5, L. 224-16, L. 224-17, L. 224-18, L. 231-2, L. 233-1, L. 233-2, L. 234-1 à L. 234-9](#) et [L. 235-2](#) du code de la route, les agents de police municipale doivent pouvoir joindre à tout moment un officier de police judiciaire territorialement compétent.

A cette fin, le responsable des forces de sécurité de l'État et le responsable de la police municipale précisent les moyens par lesquels ils doivent pouvoir communiquer entre eux en toutes circonstances.

Article 14

Les communications entre la police municipale et la communauté de brigades de Douzy pour l'accomplissement de leurs missions respectives se font par une ligne téléphonique réservée ou par une liaison radiophonique, dans des conditions définies d'un commun accord par leurs responsables.

Informations spécifiques échangées

Alinéa 1 : Procédures judiciaires

La police municipale transmet ses procédures (procès-verbaux et rapports d'infractions) simultanément au maire et au procureur de la République par l'intermédiaire de l'officier de police judiciaire (le commandant de la communauté de brigades de Douzy) territorialement compétent, [article 21-2](#) du code de procédure pénale.

Alinéa 2 : Mises à disposition de personnes

En application de [l'article 73](#) du code de procédure pénale, toute personne interpellée est immédiatement conduite devant l'officier de police judiciaire de permanence de la communauté de brigades de Douzy, où l'accueil est toujours assuré. Les policiers municipaux, à ce titre, lui remettent une fiche de mise à disposition et ensuite un rapport d'interpellation.

Ce rapport est rempli et signé en double exemplaire par le fonctionnaire de la police municipale. La fiche de mise à disposition est signée par les personnels des deux services.

Alinéa 3 : Ivresse publique manifeste.

Lorsque la police municipale interpelle une personne en état d'ivresse publique et manifeste, elle en avise téléphoniquement l'officier de police judiciaire (OPJ) de permanence à la brigade de gendarmerie qui dépêche une patrouille pour la prise en charge de l'individu.

- les policiers municipaux rédigent un procès-verbal qui est remis à l'officier de police judiciaire à charge pour celui-ci de faire signer le contrevenant lorsqu'il aura retrouvé ses esprits.

Alinéa 5 : Contrôles de véhicules.

La gendarmerie nationale donne à la police municipale, sur demande, les informations relatives au titulaire d'un certificat d'immatriculation et à la possession d'un permis de conduire, et ceci dans le cadre des articles [L.225-5](#) et [L.330-2](#) du code de la route, aux seules fins d'identifier les auteurs des infractions au présent code qu'ils sont habilités à constater.

Alinéa 6 : Dépistage de l'alcoolémie.

Lorsque les policiers municipaux, dans le cadre de l'article [L.234-4](#) du code de la route, procèdent à des épreuves de dépistages de l'alcoolémie, si ces mesures permettent de présumer l'existence d'un état alcoolique ou du refus du conducteur ou de l'accompagnateur de l'élève conducteur de subir les épreuves de dépistage, ils rendent compte immédiatement à l'officier de police judiciaire de permanence de la communauté de brigades de Douzy, qui peut alors ordonner sans délai de se faire présenter sur-le-champ la personne concernée. A défaut de cet ordre, les policiers municipaux ne peuvent retenir le contrevenant.

Alinéa 7 : Relevé d'identité.

Lorsque les policiers municipaux, dans le cadre de l'article [78-6](#) du code de procédure pénale, relèvent l'identité des contrevenants pour dresser les procès-verbaux concernant les contraventions que la loi et les règlements l'autorisent à verbaliser ou des contraventions qu'ils peuvent constater en vertu d'une disposition législative expresse, ou se trouvent dans l'impossibilité de justifier de leur identité, ils doivent rendre compte immédiatement à l'officier de police judiciaire de permanence de la communauté de brigades de Vrigne-aux-Bois. Si l'officier de police judiciaire ordonne de lui présenter sur-le-champ le contrevenant, ils doivent l'y conduire sans délai. A défaut de cet ordre, les policiers municipaux ne peuvent retenir le contrevenant.

Alinéa 8 : Opération tranquillité vacances (O.T.V.)

La police municipale est associée aux missions de surveillance dans le cadre des opérations tranquillité vacances (OTV) que la gendarmerie nationale pilote. Les enregistrements relatifs à cette tâche sont échangés entre les services.

TITRE II :

COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE RENFORCÉE

Article 15

Le Préfet des Ardennes et le Maire de Bazeilles conviennent de renforcer la coopération opérationnelle entre la police municipale de Bazeilles et le groupement de gendarmerie départementale des Ardennes, pour ce qui concerne la mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements.

Article 16

En conséquence, la gendarmerie nationale et la police municipale amplifient leur coopération dans les domaines :

1° Du partage d'informations sur les moyens disponibles en temps réel et leurs modalités d'engagement ou de mise à disposition ;

2° De l'information quotidienne et réciproque, dont ils disposent.

Elles veillent ainsi à la transmission réciproque des données ainsi que des éléments de contexte concourant à l'amélioration du service dans le strict respect de leurs prérogatives, de leurs missions propres et des règles qui encadrent la communication des données. Dans ce cadre, elles partageront les informations utiles, notamment en matière d'accidentalité et de sécurité routière.

3° De la communication opérationnelle, par le prêt exceptionnel de matériel radio permettant l'accueil de la Police Municipale sur les réseaux Rubis ou Acropol afin d'échanger des informations opérationnelles au moyen d'une communication individuelle ou d'une conférence commune, par le partage d'un autre canal commun permettant également la transmission d'un appel d'urgence (ce dernier étant alors géré par les forces de sécurité de l'Etat), ou par une ligne téléphonique dédiée ou tout autre moyen technique (internet...). Le renforcement de la communication opérationnelle implique également la retransmission immédiate des sollicitations adressées à la Police Municipale dépassant ses prérogatives. De même, la participation de la Police Municipale à un poste de commandement commun en cas de crise ou de gestion de grand événement peut être envisagée par le préfet. Le prêt de matériel fait l'objet d'une mention expresse qui prévoit notamment les conditions et les modalités de contrôle de son utilisation ;

4° De la vidéoprotection, par la rédaction des modalités d'interventions consécutives à la saisine des forces de sécurité intérieure par un centre de supervision urbaine et d'accès aux images ;

Pour rappel, les infractions pouvant être relevées par vidéo verbalisation sont celles prévues par les articles [L121-1](#), [L121-2](#), [L121-3](#) et [R121-6](#) du code de la route :

- Non-port de la ceinture de sécurité [R412-1](#) ;
- Usage du téléphone tenu en main [R412-6-1](#) ;
- Non-port d'un casque homologué [R431-1](#) ;
- Usage de voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules [R412-7](#) ;
- Circulation en sens interdit [R412-28](#) ;
- Manœuvres interdites sur autoroute [R421-6](#) ;
- Non-respect de la priorité de passage à l'égard du piéton [R415-11](#) ;
- Chevauchement et le franchissement des lignes délimitant les bandes d'arrêt d'urgence [R412-19](#) ;
- Non-respect des distances de sécurité entre les véhicules [R412-12](#) ;
- Non-respect d'un feu rouge [R412-30](#) ;
- Non-respect d'un feu orange [R412-31](#) ;
- Non-respect du stop [R415-6](#) ;
- Excès de vitesse [R413-14](#) et [R413-14-1](#) ;
- Excès de vitesse eu égard aux circonstances [R413-17](#) ;
- Dépassement Dangereux [R414-4](#) ;
- Dépassement par la droite [R414-6](#) ;
- Accélération du véhicule sur le point d'être dépassé [R414-16](#) ;
- Engagement dans les SAS vélo devant les feux tricolores [R415-2](#) ;
- Engagement d'un véhicule dans une intersection où il peut être immobilisé et gêner la circulation [R415-2](#) ;
- Plaques d'immatriculation (illisible / non conforme / absence) [R317-8](#) ;
- Non-acquittement des péages ;
- Toutes les infractions relatives aux règles de stationnement (hors stationnement dangereux)

5° Des missions menées en commun sous l'autorité fonctionnelle du responsable des forces de sécurité de l'État, ou de son représentant, mentionnées à l'article 11, par la définition préalable des modalités concrètes d'engagement de ces missions ;

6° De la prévention des violences urbaines et de la coordination des actions en situation de crise ;

7° De la sécurité routière, par l'élaboration conjointe d'actions de prévention en direction de publics considérés comme vulnérables et d'une stratégie locale de contrôle, dans le respect des instructions du préfet et de la procureure de la République. Elles peuvent utilement

s'appuyer sur les documents d'analyse de l'accidentalité routière enregistrée sur le territoire de la commune et transmis par les observatoires départementaux de sécurité routière. La stratégie de contrôle intègre pleinement les nouvelles capacités de contrôle offertes aux polices municipales par l'accès au système d'immatriculation des véhicules et au système national des permis de conduire ainsi que les évolutions législatives permettant une coopération renforcée dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière. Les dispositifs de vidéoprotection peuvent également participer à la lutte contre l'insécurité routière par la mise en œuvre des dispositions du 4° de l'article [L. 251-2](#) du code de la sécurité intérieure et de ses textes d'application.

Cette stratégie de contrôle s'attache également à définir de manière conjointe les besoins et les réponses à apporter en matière de fourrière automobile notamment au regard des dispositions du code de la route permettant le contrôle du permis de conduire et de l'attestation d'assurance des véhicules ainsi que leur immobilisation et mise en fourrière à la suite d'infractions pour lesquelles la peine complémentaire de confiscation ou de confiscation obligatoire du véhicule est encourue ;

8° De la prévention, par la précision du rôle de chaque service dans les opérations destinées à assurer la tranquillité pendant les périodes de vacances, à lutter contre les hold-up, à protéger les personnes vulnérables, ou dans les relations avec les partenaires, notamment les bailleurs ;

La transmission de fiches se fait à l'occasion de services de :

- vérification ayant trait à l'opération tranquillité vacances (OTV) avec passage lors des patrouilles aux domiciles des personnes absentes ;
- surveillance des commerces avant les fermetures pour lutter contre les vols particulièrement en périodes de fêtes (opération tranquillité entreprise et commerces (OTEC) ;
- rencontre avec les seniors et personnes isolées lors des rondes (opération tranquillité seniors (OTS).

9° De l'encadrement des manifestations sur la voie publique ou dans l'espace public, hors missions de maintien de l'ordre.

Article 17

Compte tenu du diagnostic local de sécurité et des compétences respectives de la gendarmerie nationale et de la police municipale, le Maire de Bazeilles précise qu'il souhaite renforcer l'action de la police municipale par les moyens suivants : Armement de catégorie D (Bâton télescopique et diffuseur lacrymogène sous conditions de la réalisation de la formation) , caméras 'piéton' individuelles, moyen de radio télécommunication, etc.

Article 18

La mise en œuvre de la coopération opérationnelle définie en application du présent titre implique l'organisation des formations de perfectionnement et de professionnalisation au profit de la police municipale. Le prêt de locaux et de matériel, comme l'intervention de formateurs issus de la gendarmerie nationale qui en résulte, s'effectue dans le cadre du protocole national signé entre le ministre de l'intérieur et le président du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

TITRE III :

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 19

Un rapport périodique est établi, au moins une fois par an, selon des modalités fixées d'un commun accord par le commandant de la communauté de brigades de Douzy et le Maire, sur les conditions de mise en œuvre de la présente convention. Ce rapport est communiqué au préfet et au maire. Copie en est transmise à la madame la procureure de la République.

Article 20

La présente convention et son application font l'objet d'une évaluation annuelle au cours d'une réunion du comité restreint du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ou, à défaut de réunion de celui-ci et si la convention ne comprend pas de dispositions relevant du titre II (Coopération opérationnelle renforcée), lors d'une rencontre entre le Préfet et le Maire. La Procureure de la République est informée de cette réunion et y participe si elle le juge nécessaire.

Article 21

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. Elle peut être dénoncée après un préavis de six mois par l'une ou l'autre des parties.

Article 22

Afin de veiller à la pleine application de la présente convention, le Maire de Bazeilles et le Préfet des Ardennes conviennent que sa mise en œuvre sera examinée par une mission d'évaluation associant l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur, selon des modalités précisées en liaison avec l'Association des Maires de France.

Fait à Bazeilles,

le 02 JAN, 2024

Le Préfet des Ardennes,



Monsieur Alain BUCQUET

Le Maire de Bazeilles,



Monsieur Francis BONNE

Le Procureur de la République
près le tribunal judiciaire de
Charleville-Mézières,



Madame Magali JOSSE

Monsieur le commandant du
groupement de gendarmerie
départementale des Ardennes,



Colonel Richard PELATAN